

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

7 FÉVRIER 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 9

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

Informations

<i>Budget de fonctionnement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1961</i>	93/61
<i>Titre I — Recettes</i>	96/61
<i>Titre II — Dépenses administratives</i>	106/61
<i>Section I: Assemblée parlementaire européenne</i>	107/61
<i>Section II: Conseil</i>	135/61
<i>Annexe I — Comité économique et social des Communautés européennes</i>	163/61
<i>Annexe II — Commission de contrôle des Communautés européennes</i>	180/61
<i>Section III: Commission</i>	181/61
<i>Annexe I — Service juridique des exécutifs européens</i>	207/61
<i>Annexe II — Office statistique des Communautés européennes</i>	221/61
<i>Annexe III — Service d'information des Communautés européennes</i>	233/61
<i>Section IV: Cour de justice des Communautés européennes</i>	245/61
<i>Titre III — Effectifs</i>	267/61

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE pour l'exercice 1961

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE,

vu les dispositions du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, notamment celles de l'article 177,

vu le projet de budget de fonctionnement de la Communauté pour l'exercice 1961, établi par le Conseil les 17, 18 et 19 octobre 1960 et transmis à l'Assemblée parlementaire européenne par lettre du président du Conseil le 25 octobre 1960,

vu la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 24 novembre 1960 portant modification aux projets de budgets de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1961,

après en avoir délibéré avec la Commission,

a définitivement arrêté comme suit le budget de fonctionnement de la Communauté pour l'exercice 1961:

TITRE I

RECETTES

Les recettes de la Communauté sont évaluées aux montants suivants:

Chapitre	Nature des recettes	Montant des recettes	
		Exercice 1961	Exercice 1960
I	Contribution des États membres	461 411 001	443 295 170
II	Produit de l'impôt	p. m.	p. m.
III	Autres recettes	5 912 633	975 164
IV	Produit de la vente des biens patrimoniaux	216 666	376 666
V	Recettes propres de la Communauté	p. m.	p. m.
		467 540 300	444 647 000

Les évaluations sont exprimées en francs belges. Elles devront néanmoins être considérées comme établies dans l'unité de compte qui est définie à l'article 18 du règlement financier pris en exécution de l'article 183 du traité.

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Recettes pour 1961 en frb.	Recettes pour 1960 en frb.
10		CONTRIBUTIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 172 DU TRAITÉ		
	101	Belgique 7,9 ‰	36 451 470	35 020 318
	102	Allemagne 28 ‰	129 195 080	124 122 648
	103	France 28 ‰	129 195 080	124 122 648
	104	Italie 28 ‰	129 195 080	124 122 648
	105	Luxembourg 0,2 ‰	922 821	886 590
	106	Pays-Bas 7,9 ‰	36 451 470	35 020 318
		Total de l'article 10:	461 411 001	443 295 170
TOTAL DU CHAPITRE I:			461 411 001	443 295 170

CHAPITRE I — CONTRIBUTION DES ÉTATS MEMBRES

Art.	Poste	Commentaires

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Recettes pour 1961 en frb.	Recettes pour 1960 en frb.
20		IMPÔT		
	201	Assemblée parlementaire européenne	p. m.	p. m.
	202	Conseil	p. m.	p. m.
	203	Commission	p. m.	p. m.
	204	Cour de justice des Communautés	p. m.	p. m.
		Total de l'article 20:	p. m.	p. m.
		TOTAL DU CHAPITRE II:	p. m.	p. m.

**CHAPITRE II — PRODUIT DE L'IMPÔT (ARTICLE 12 DU PROTOCOLE SUR LES PRIVILÈGES
ET IMMUNITÉS DE LA COMMUNAUTÉ)**

Art.	Poste	Commentaires

CHAPITRE III — AUTRES RECETTES

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Recettes pour 1961 en frb.	Recettes pour 1960 en frb.
30		INTÉRÊTS BANCAIRES		
	301	Assemblée parlementaire européenne	66 667	66 666
	302	Conseil	10 000	10 000
	303	Commission	40 000	30 000
	304	Cour de justice	20 000	16 666
		<i>Total de l'article 30:</i>	136 667	123 332
31		VENTE DE PUBLICATIONS ET D'IMPRIMÉS		
	311	Assemblée parlementaire européenne	33 333	26 666
	312	Conseil	—	—
	313	Commission	150 000	200 000
	314	Cour de justice	40 000	6 666
		<i>Total de l'article 31:</i>	223 333	233 332
32		PRODUITS DE LÔCATIONS		
	321	Assemblée parlementaire européenne	—	—
	322	Conseil	—	—
	323	Commission	319 300	363 100
	324	Cour de justice	—	—
		<i>Total de l'article 32:</i>	319 300	363 100
33		RECETTES DIVERSES		
	331	Assemblée parlementaire européenne	—	—
	332	Conseil	—	—
	333	Commission	5 200 000	255 400
	334	Cour de justice	33 333	—
		<i>Total de l'article 33:</i>	5 233 333	255 400
		<i>TOTAL DU CHAPITRE III:</i>	5 912 633	975 164

CHAPITRE III — AUTRES RECETTES

Art.	Poste	Commentaires
32		
	323	Les recettes prévues s'analysent ainsi: Location du bureau de Paris 126 000 Remboursement par l'Agence d'approvisionnement 193 000
33		
	333	Les recettes prévues s'analysent ainsi: Remboursement par le budget de recherches de diverses prestations effectuées dans l'intérêt direct du Centre commun de recherches 5 000 000 Remboursement par l'Agence d'approvisionnement 200 000

CHAPITRE IV — PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Recettes pour 1961 en frb.	Recettes pour 1960 en frb.
40		VENTE DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL		
	401	Assemblée parlementaire européenne	33 333	26 666
	402	Conseil	20 000	20 000
	403	Commission	150 000	320 000
	404	Cour de justice	13 333	10 000
		<i>Total de l'article 40:</i>	216 666	376 666
41		VENTE D'IMMEUBLES		
	411	Assemblée parlementaire européenne	—	—
	412	Conseil	—	—
	413	Commission	—	—
	414	Cour de justice	—	—
		<i>Total de l'article 41:</i>	—	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE IV:</i>	216 666	376 666

CHAPITRE IV — PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX

Art.	Poste	Commentaires

CHAPITRE V — RECETTES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ (ARTICLE 173 DU TRAITÉ)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Recettes pour 1961 en frb.	Recettes pour 1960 en frb.
50		RECETTES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ		
	501	Recettes propres de la Communauté	p. m.	p. m.
TOTAL DU CHAPITRE V:			p. m.	p. m.

CHAPITRE V — RECETTES PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ (ARTICLE 173 DU TRAITÉ)

Art.	Poste	Commentaires

*TITRE II***DÉPENSES ADMINISTRATIVES**

Les dépenses autorisées sont fixées pour chacune des institutions aux montants suivants:

Section I: Assemblée parlementaire européenne	77 267 333
Section II: Conseil	66 306 000
Section III: Commission	306 975 300
Section IV: Cour de justice	16 991 667
Total:	467 540 300

Les évaluations sont exprimées en francs belges. Elles devront néanmoins être considérées comme établies dans l'unité de compte qui est définie à l'article 18 du règlement financier pris en exécution de l'article 183 du traité.

SECTION I

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Prévisions des recettes propres

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
<i>Chapitre II — Produit de l'impôt</i>	p. m.	—	p. m.	p. m.
<i>Chapitre III — Autres recettes</i>				
Article 30: Intérêts de banque	66 667	66 667	66 666	200 000
Article 31: Vente de publications et d'imprimés	33 333	33 334	33 333	100 000
Article 33: Recettes diverses	p. m.	p. m.	p. m.	p. m.
<i>Chapitre IV — Produits de la vente de biens patrimoniaux</i>				
Article 40: Vente de mobilier et de matériel	33 333	33 334	33 333	100 000
Total des recettes propres:	133 333	133 335	133 332	400 000

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses
de l'Assemblée parlementaires européenne

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
Dépenses	77 267 333	17 267 335	77 267 332	231 802 000
Recettes propres	133 333	133 335	133 332	400 000
Contribution à recevoir:	77 134 000	77 134 000	77 134 000	213 402 000

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre I</i>	<i>Traitements et indemnités des représentants à l'Assemblée</i>			
Article 100	Représentants à l'Assemblée	305 000	305 000	174 930,—
	<i>Total du chapitre I:</i>	305 000	305 000	174 930,—
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>			
Article 200	Personnel occupant un emploi permanent	99 860 000	82 925 000	69 310 240,—
Article 210	Allocations et indemnités diverses	625 000	900 000	376 747,—
Article 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	11 200 000	12 960 000	22 701 240,86
	<i>Total du chapitre II:</i>	111 685 000	96 785 000	92 388 227,86
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>			
Article 300	Dépenses relatives aux immeubles	7 765 000	6 150 000	6 627 584,94
Article 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	3 160 000	750 000	2 099 933,83
Article 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	8 725 000	6 695 000	7 910 262,72
Article 330	Matériel de transport	660 000	700 000	223 134,03
Article 340	Dépenses de publication et de vulgarisation	10 680 000	9 950 000	10 424 588,17
Article 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction, de la cessation des fonctions et des mutations	5 600 000	500 000	5 617 465,—
Article 360	Frais de mission et de déplacement	49 010 000	46 420 000	31 902 843,90
Article 370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	150 000	500 000	81 808,93
Article 380	Frais de réception et de représentation	900 000	900 000	733 469,16
Article 390	Dépenses de service social	120 000	100 000	10 666,—
	<i>Total du chapitre III:</i>	86 770 000	72 665 000	65 631 754,68
<i>Chapitre IV</i>	<i>Dépenses communes à plusieurs institutions (Quotes-parts de l'Assemblée)</i>			
Article 440	Services communs	9 500 000	9 500 000	—
	<i>Total du chapitre IV:</i>	9 500 000	9 500 000	—

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>			
Article 500	Dépenses d'équipement	1 836 000	—	10 299 637,39
Article 510	Achat ou construction d'immeubles	—	—	—
	<i>Total du chapitre V:</i>	1 836 000	—	10 299 637,39
<i>Chapitre VI</i>	<i>Aides, subventions et participations</i>			
Article 600	Aides, subventions et participations	6 506 000	6 606 000	6 068 000,—
	<i>Total du chapitre VI:</i>	6 506 000	6 606 000	6 068 000,—
<i>Chapitre VIII</i>	<i>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</i>			
Article 800	Dépenses imprévues	200 000	—	—
	<i>Total du chapitre VIII:</i>	200 000	—	—
<i>Chapitre spécial</i>	<i>Dépenses prévues pour l'organisation d'une conférence à laquelle participeront des représentants des organes parlementaires des pays d'outre-mer associés à la Communauté européenne et les membres de l'Assemblée parlementaire européenne</i>	15 000 000	—	—
	<i>Total du chapitre spécial:</i>	15 000 000	—	—
	Total général:	231 802 000	185 861 000	174 562 549,93

CHAPITRE I — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE

Art.	Poste	Commentaires
100		Les représentants à l'Assemblée ne touchent ni traitements ni indemnités. Les crédits nécessaires pour le remboursement des frais de voyage exposés et le paiement des indemnités de séjour allouées pour les sessions et réunions figurent au chapitre III, article 360
	1006	Une assurance-accidents a été conclue par le secrétariat général de l'Assemblée en faveur des représentants à l'Assemblée parlementaire européenne, moyennant une prime annuelle de 2 100 frb. + 2 % par assuré. La prime annuelle se monte en conséquence à 304 164 frb.

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT			
	2001	Traitement de base	63 420 000	52 300 000	42 170 602
	2002	Indemnité de résidence	9 520 000	7 850 000	6 378 026
	2003	Indemnité de séparation	11 350 000	10 000 000	7 100 667
	2004	Allocations familiales	4 200 000	3 475 000	2 580 418
	2005	Allocations scolaires et bourses d'études	100 000	100 000	96 402
	2006	Couverture des risques d'accidents et de maladie	1 750 000	1 350 000	1 491 117
	2007	Contribution au régime de prévoyance et de pension	9 520 000	7 850 000	9 493 008,—
		<i>Total de l'article 200:</i>	99 860 000	82 925 000	69 310 240,—
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES			
	2101	Allocations à la naissance et en cas de décès	125 000	100 000	85 000,—
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	500 000	800 000	291 747,—
		<i>Total de l'article 210:</i>	625 000	900 000	376 747,—

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		
	2001	L'organigramme des services de l'Assemblée, pour l'année 1961, prévoit un effectif de 415 agents contre 317, soit une augmentation de 98 agents. En l'absence d'un statut applicable à l'ensemble des agents du secrétariat de l'Assemblée, tous les crédits de l'article 200 ont été calculés par référence aux dispositions du règlement général des fonctionnaires et agents de la C.E.C.A. en vigueur lors de l'établissement du projet d'état prévisionnel (mai 1960). En cas de changement des dispositions réglementant la situation pécuniaire des agents, il y aura lieu de procéder à une nouvelle évaluation des crédits nécessaires. Les augmentations de crédit des postes 2001 à 2007 trouvent leur justification dans l'augmentation du nombre des agents par rapport à 1960
	2002	Crédits calculés sur la base de 15 % des crédits du poste 2001
	2003	Crédits calculés sur la base de 20 % des crédits du poste 2001; compte tenu de ce que les agents «résidents» n'ont pas droit à l'indemnité de séparation
	2004	L'expérience ayant montré que les dépenses pour allocations de chef de famille sont de l'ordre de 2,6 % des traitements de base, et celles pour enfants et personnes à charge de 3,9 % des mêmes traitements, les crédits nécessaires pour les allocations familiales se montent à 4 200 000 frb.
	2005	Ont été prévus: pour les allocations scolaires 50 000 pour les bourses d'études 50 000 100 000
	2006	Ont été prévus: pour l'assurance-accidents 200 000 pour l'assurance-maladie 1 380 000 pour les compléments à payer conf. au règlement général 170 000 1 750 000
	2007	Crédits calculés sur la base de 15 % des traitements de base
210		
	2101	Augmentation trouvant sa justification dans l'évolution du nombre et de la situation familiale des agents
	2102	Crédit calculé par rapport à l'expérience de 1959

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Art.	Poste	Commentaires												
220														
	2201	Les dépenses de 1959 comprennent pour environ 10 000 000 de frb. de remboursements à la Haute Autorité de la C.E.C.A. à titre de participation aux frais du service linguistique. Les crédits nécessaires à ce titre pour 1961 sont regroupés à l'article 440. Le crédit prévu de 10 500 000 frb. se décompose comme suit: <table><tr><td>a) Pour les sessions</td><td>5 400 000</td></tr><tr><td>b) Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en l'absence d'un siège</td><td>3 300 000</td></tr><tr><td>c) Pour les travaux de traduction à domicile</td><td>1 300 000</td></tr><tr><td>d) Pour les agents auxiliaires payés à l'heure (assembleuses, piqueuses, etc.)</td><td>300 000</td></tr><tr><td>e) Pour les charges sociales</td><td>200 000</td></tr><tr><td></td><td> 10 500 000</td></tr></table>	a) Pour les sessions	5 400 000	b) Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en l'absence d'un siège	3 300 000	c) Pour les travaux de traduction à domicile	1 300 000	d) Pour les agents auxiliaires payés à l'heure (assembleuses, piqueuses, etc.)	300 000	e) Pour les charges sociales	200 000		10 500 000
a) Pour les sessions	5 400 000													
b) Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en l'absence d'un siège	3 300 000													
c) Pour les travaux de traduction à domicile	1 300 000													
d) Pour les agents auxiliaires payés à l'heure (assembleuses, piqueuses, etc.)	300 000													
e) Pour les charges sociales	200 000													
	10 500 000													
	2202	Le crédit est prévu pour le paiement d'heures supplémentaires au personnel de la catégorie C												

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES			
	3001	Loyers	3 300 000	3 100 000	2 963 496,57
	3002	Eau, gaz, électricité et chauffage	1 200 000	800 000	928 792,58
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	2 450 000	1 500 000	1 558 595,06
	3004	Assurances	65 000	100 000	21 242,—
	3005	Aménagement des locaux	300 000	250 000	700 721,88
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	450 000	400 000	454 736,85
		<i>Total de l'article 300:</i>	7 765 000	6 150 000	6 627 584,94
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRE- TIEN DU MOBILIER DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL			

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300		
	3001	Ont été prévus: a) Loyers divers à Luxembourg 2 500 000 b) Loyers à Bruxelles 300 000 c) Loyers hémicycle à Strasbourg 400 000 d) Loyers pour location de salles de réunions dans d'autres lieux 100 000 3 300 000
	3002	Ont été prévus: eau 20 000 gaz 30 000 électricité 250 000 chauffage 900 000 1 200 000
	3003	Ont été prévus: nettoyage par entreprise à Luxembourg 1 600 000 frais de nettoyage à Strasbourg 300 000 frais de nettoyage à Bruxelles 250 000 frais de nettoyage des vitres 180 000 frais de nettoyage des serviettes et rideaux 120 000 2 450 000
	3004	Assurances incendie et risques locatifs 40 000 Assurance vol 10 000 Assurance dégâts des eaux 10 000 Assurance responsabilité civile 5 000 65 000
	3005	Le crédit est destiné à couvrir les dépenses d'aménagement encore nécessaires à Luxembourg, Strasbourg et Bruxelles, le cas échéant les réparations immobilières qui s'avèreraient nécessaires et qui ne seraient pas à charge des propriétaires
	3006	Frais conciergerie et surveillance à Luxembourg 275 000 Frais conciergerie et surveillance à Strasbourg 75 000 Frais conciergerie et surveillance à Bruxelles 75 000 Autres dépenses courantes en matière d'immeubles 25 000 450 000
310		Les postes 3101 à 3103 groupent les crédits nécessaires pour le renouvellement des machines de bureau, du mobilier, du matériel et des installations techniques. Par la suite des nombreux transports de ce matériel, notamment des machines de bureau et des installations d'interprétation, les normes habituelles d'amortissement et de renouvellement ne peuvent être appliquées. D'autre part, la multiplicité des lieux de réunion a parfois comme suite la nécessité de prévoir un double équipement en mobilier. Aussi les crédits prévus aux postes 3101 à 3103 ne sont-ils pas uniquement des crédits de renouvellement, mais comprennent également les crédits pour compléter le matériel dans les différents services, sans tenir compte de l'extension des services. Les crédits prévus à ce dernier effet sont groupés au chapitre V, article 500

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
310	3101	Renouvellement des machines de bureau	660 000	—	750 000,—
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	800 000	—	500 000,—
	3103	Renouvellement des installations techniques	40 000	50 000	—
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	400 000	200 000	302 349,30
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	1 260 000	500 000	547 584,53
		Total de l'article 310:	3 160 000	750 000	2 099 933,83
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES			
	3201	Papeterie et fournitures de bureau	3 200 000	2 425 000	3 156 459,33
	3202	Affranchissement et frais de port	1 500 000	1 200 000	1 261 809,06
	3203	Télécommunications	1 400 000	1 070 000	1 282 024,56

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
310	3101	Ont été prévus: 7 duplicateurs 238 000 50 machines à écrire 200 000 2 machines à calculer 52 000 6 machines à écrire électriques 156 000 3 grands chariots 14 000 660 000
	3102	Ont été prévus: 68 armoires 272 000 120 rayonnages 216 000 20 classeurs 90 000 2 fichiers spéciaux 32 000 Tables, fauteuils, chaises et mobilier divers 190 000 800 000
	3103	Notamment pièces de rechange inventoriées, telles que lames de massicot, caractères d'imprimerie, microphones et écouteurs, amplificateurs, etc.
	3104	Pour les installations d'interprétation 5 × 40 000 = 200 000 Pour d'autres installations, matériel, mobilier 200 000 400 000
	3105	Crédits en augmentation continue par suite de l'usure anormale de l'équipement: pour les machines à écrire 390 000 pour les installations téléphoniques 420 000 pour les installations d'interprétation et autres installations techniques 450 000 1 260 000
320		
	3201	Fournitures de bureau et papeterie usuelle 800 000 Stencils et papier pour la duplication 1 700 000 Films, plaque et papier offset 600 000 Matériel pour photocopies 50 000 Imprimés divers 50 000 3 200 000
	3202	Machine à affranchir 1 200 000 Courrier sessions 200 000 Courrier autres lieux 20 000 Expéditions par route 50 000 Expéditions par colis postaux 30 000 1 500 000
	3203	Crédit en augmentation pour tenir compte de l'accroissement de l'activité parlementaire, activité se déroulant en grande partie dans des lieux autres que Luxembourg et nécessitant de plus fréquentes liaisons téléphoniques et autres avec les services permanents Ont été prévus: Communications téléphoniques 1 000 000 Télégrammes 150 000 Frais de télétype 100 000 Abonnements 150 000 1 400 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
320	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours, etc.)	200 000	—	254 489,16
	3205	Frais bancaires (commissions, agios et frais divers)	75 000	100 000	74 438,08
	3206	Bibliothèque (achats courants, reliures, frais d'entretien)	400 000	350 000	319 705,75
	3207	Abonnements, journaux périodiques	500 000	500 000	352 207,08
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	300 000	350 000	312 569,61
	3209	Transports divers et déménagements	1 150 000	700 000	896 560,09
		<i>Total de l'article 320:</i>	8 725 000	6 695 000	7 910 262,72
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
	3301	Renouvellement du matériel de transport	200 000	200 000	—
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	460 000	500 000	223 134,03
	3303	Location et autres dépenses	—	—	—
		<i>Total de l'article 330:</i>	660 000	700 000	223 134,03
340		DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION			
	3401	Publications	9 000 000	9 800 000	10 424 586,17
	3402	Journal officiel	1 500 000	—	—
	3403	Dépenses de vulgarisation	180 000	150 000	—
		<i>Total de l'article 340:</i>	10 680 000	9 950 000	10 424 586,17

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires	
320	3204	Crédit calculé sur la base de 2 000 frb. par agent à recruter	
	3206	Pour achat courant de livres	300 000
		Pour frais de reliure	50 000
		Pour microfilms	25 000
		Pour dictionnaires et ouvrages techniques	25 000
			400 000
	3207	Pour journaux et revues	400 000
		Pour agences d'information	100 000
			500 000
	3208	Pour examens médicaux de contrôle	30 000
		Pour collation lors de service de nuit	50 000
		Pour tenues de service huissiers et chauffeurs	150 000
		Pour autres dépenses diverses	70 000
			300 000
	3209	Pour les sessions	900 000
		Pour Bruxelles, etc.	250 000
			1 150 000
330	3301	Pour une camionnette de liaison	50 000
		Pour une voiture	150 000
			200 000
	3302	Pour les assurances	160 000
		Pour l'entretien	100 000
		Pour l'utilisation (essence, huile, pneus)	200 000
			460 000
340	3401	Pour 50 rapports de commission	2 500 000
		Pour comptes rendus de 40 journées de débats	5 000 000
		Pour l'annuaire manuel	1 000 000
		Pour documents de séance, listes de membres, travaux extérieurs	500 000
			9 000 000
	3402	300 pages à 5 000 frb. = 1 500 000 frb.	
	3403	Pour brochures de vulgarisation	100 000
		Pour frais de radio et télédiffusion	50 000
		Pour photos de presse etc.	30 000
			180 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses en frb. de 1959
350		FRAIS ET INDEMNITÉS A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS			
	3501	Frais de voyage	100 000	10 000	86 768,—
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation du personnel	2 000 000	300 000	3 249 150,—
	3504	Frais de déménagement	1 500 000	100 000	1 037 981,—
	3505	Indemnités journalières temporaires	2 000 000	90 000	1 243 566,—
		<i>Total de l'article 350:</i>	5 600 000	500 000	5 617 465,—
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT			
	3601	Frais de voyage et indemnités de séjour des représentants à l'Assemblée et frais accessoires	38 000 000	38 210 000	22 629 591.06
	3602	Frais de mission du personnel	10 500 000	7 700 000	8 954 952.84
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	510 000	510 000	318 300,—
		<i>Total de l'article 360:</i>	49 010 000	46 420 000	31 902 843,90
370		FRAIS DE RÉUNIONS, HONORAIRES D'EXPERTS ET FRAIS DE JUSTICE			
	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	100 000	300 000	58 434.35
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	50 000	200 000	23 374.58
	3703	Conférences	p. m.	—	—
	3704	Frais de justice de la Communauté	p. m.	—	—
		<i>Total de l'article 370:</i>	150 000	500 000	81 808,93
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION			
	3801	Frais de réception et de représentation	600 000	600 000	421 328.40
	3802	Fonds pour dépenses conf. à l'art. 50 du règlement	300 000	300 000	312 140.76
		<i>Total de l'article 380:</i>	900 000	900 000	733 469,16

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires																								
350		Les crédits de l'article 350 ont été calculés sur la base de l'engagement de 98 agents — dont la moitié sont supposés célibataires — et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en mai 1960. En cas de départ de fonctionnaires ayant le statut C.E.C.A., ce qui entraînerait l'exigibilité d'indemnités de départ, il sera nécessaire d'examiner la possibilité de virements de crédits ou d'états prévisionnels complémentaires																								
	3503	2 mois de traitement de base pour les agents chefs de famille 1 mois de traitement de base pour les agents célibataires																								
	3504	Sur la base de 16 000 frb. de frais moyens par déménagement																								
	3505	Indemnités variables, non cumulables avec l'indemnité de séparation, et payables pendant les 60 premiers jours à partir de la prise de fonctions																								
360																										
	3601	Ont été prévus les crédits repris dans le tableau suivant: <table><tr><th>Nature des réunions</th><th>Frais de voyage</th><th>Indemnités de séjour</th></tr><tr><td>Sessions</td><td>2 500 000</td><td>10 000 000</td></tr><tr><td>Réunions de commissions</td><td>5 500 000</td><td>12 700 000</td></tr><tr><td>Rapporteurs et présidents</td><td>200 000</td><td>300 000</td></tr><tr><td>Bureau de Comité des présidents</td><td>200 000</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Réunions des groupes politiques</td><td>1 100 000</td><td>2 500 000</td></tr><tr><td>Mission d'études</td><td>1 500 000</td><td>1 000 000</td></tr><tr><td>Total:</td><td>11 000 000</td><td>27 000 000</td></tr></table>	Nature des réunions	Frais de voyage	Indemnités de séjour	Sessions	2 500 000	10 000 000	Réunions de commissions	5 500 000	12 700 000	Rapporteurs et présidents	200 000	300 000	Bureau de Comité des présidents	200 000	500 000	Réunions des groupes politiques	1 100 000	2 500 000	Mission d'études	1 500 000	1 000 000	Total:	11 000 000	27 000 000
Nature des réunions	Frais de voyage	Indemnités de séjour																								
Sessions	2 500 000	10 000 000																								
Réunions de commissions	5 500 000	12 700 000																								
Rapporteurs et présidents	200 000	300 000																								
Bureau de Comité des présidents	200 000	500 000																								
Réunions des groupes politiques	1 100 000	2 500 000																								
Mission d'études	1 500 000	1 000 000																								
Total:	11 000 000	27 000 000																								
	3602	Ont été prévus: <table><tr><td>6 sessions à 1 200 000</td><td>7 200 000</td></tr><tr><td>Réunions de commissions</td><td>2 500 000</td></tr><tr><td>Missions d'information</td><td>500 000</td></tr><tr><td>Missions diverses</td><td>300 000</td></tr><tr><td></td><td>10 500 000</td></tr></table>	6 sessions à 1 200 000	7 200 000	Réunions de commissions	2 500 000	Missions d'information	500 000	Missions diverses	300 000		10 500 000														
6 sessions à 1 200 000	7 200 000																									
Réunions de commissions	2 500 000																									
Missions d'information	500 000																									
Missions diverses	300 000																									
	10 500 000																									

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT *(suite)*

Art.	Poste	Commentaires

**CHAPITRE IV — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS
(QUOTES-PARTS DE L'ASSEMBLÉE)**

Art.	Poste	Commentaires
440	4405	Les dépenses de l'exercice 1959 pour la mise à disposition du personnel des services d'interprétation, de publication de la Haute Autorité et d'autres services communs ont atteint le montant de 10.527.740 frb. Toutefois, une remise ayant pu être accordée par la Haute Autorité en 1960, le crédit a pu être fixé à 9.500.000 frb. pour les deux postes

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	5001	Achat de machines de bureau	240 000	—	2 799 182,40
	5002	Achat de mobilier	1 540 000	—	3 813 385,99
	5003	Achat de matériel et d'installations techniques	56 000	—	(voir 5001)
	5004	Achat de matériel de transport	—	—	303 069,—
	5005	Bibliothèque: constitution du fonds de bibliothèque	—	—	—
	5006	Reprise de l'inventaire de l'Assemblée commune	—	—	3 384 000,—
		<i>Total de l'article 500:</i>	1 836 000	—	10 299 637,39
510		ACHAT OU CONSTRUCTION D'IMMEUBLES	—	—	—
TOTAL DU CHAPITRE V:			1 836 000	—	10 299 637,39

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		
	5001	30 machines à écrire 135 000 4 dictaphones ultravox 105 000 240 000
	5002	Équipement d'environ 90 postes de travail en mobilier (bureaux, armoires, lampes, fauteuils, chaises, etc.) à un prix de revient moyen de 17 000 frb. 1 530 000 12 armoires vestiaires pour le personnel payé à l'heure et le personnel technicien 10 000 1 540 000
	5003	1 lecteur microfilm 25 000 6 amplificateurs 22 000 1 pendule 3 000 1 table de dessin 6 000 56 000

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
600		AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
	6001	Aides, subventions et participations	300 000	400 000	—
	6002	Participation aux frais du secrétariat du cabinet du président	240 000	240 000	240 000,—
	6003	Participation aux frais de secrétariat des groupes politiques	5 966 000	5 966 000	5 828 000,—
		Total de l'article 600:	6 506 000	6 606 000	6 068 000,—
		TOTAL DU CHAPITRE VI:	6 506 000	6 606 000	6 068 000,—
		CHAPITRE VII (réservé aux exécutifs):	—	—	—

CHAPITRE VI — AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Art.	Poste	Commentaires
600	6001	Le crédit est prévu pour financer partiellement des stages et visites, notamment lors des sessions

CHAPITRE VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
800		DÉPENSES IMPRÉVUES			
	8001	Dépenses imprévues	200 000	—	—
		<i>Total de l'article 800:</i>	200 000	—	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE VIII:</i>	200 000	—	—
		CHAPITRE SPÉCIAL — DÉPENSES PRÉVUES POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE À LAQUELLE PARTICIPERONT DES REPRÉ- SENTANTS DES ORGANES PARLEMENTAI- RES DES PAYS D'OUTRE-MER ASSOCIÉS À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMEN- TAIRE EUROPÉENNE	15 000 000	—	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE SPÉCIAL:</i>	15 000 000	—	—

CHAPITRE VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Commentaires
		L'Assemblée parlementaire européenne a adopté, en sa séance du 31 mars 1960, une résolution par laquelle elle souhaite que soit organisée une conférence où seraient invités des représentants des organes parlementaires des pays d'outre-mer associés à la Communauté européenne ainsi que de l'Assemblée parlementaire européenne. Conformément à une décision du bureau de l'Assemblée du 29 avril 1960, cette conférence sera organisée en avril ou en mai 1961 au lieu habituel des sessions de l'Assemblée; elle réunira, en plus des 142 membres de l'Assemblée parlementaire européenne, environ 110 délégués des pays d'outre-mer. Les incidences financières de cette conférence sont évaluées à 15 000 000 de frb.

ORGANIGRAMME

du secrétariat de l'Assemblée parlementaire européenne pour l'année 1961

(avec indication des chiffres 1960)

Fonctions	Catégories et cadres	Carrières	1960	1961	Totaux	
					1960	1961
Secrétaires généraux	Hors-cadres	—	2	2	2	2
Directeurs	A	2—1	5	5	62	69
Directeurs adjoints		3—2	7	7		
Administrateurs principaux Conseillers		4—3	14	20		
Administrateurs Secrétaires de division		6—4	32	32		
Attachés		8—6	4	5		
Assistants principaux	B	7—6	6	6	49	50
Assistants		9—7	19	20		
Assistants adjoints		10—8	24	24		
Secrétaires principales Commis principaux Techniciens	C	10—9	37	42	156	211
Secrétaires Commis Techniciens Standardistes		12—10	99	142		
Chauffeurs Commis adjoints		13—12	20	27		
Chef du service linguistique et adjoints		L/A	2	2		
Traducteurs principaux	Cadre linguis- tique	L/B	15	27	48	83
Traducteurs		LC/LD	31	54		
Total général:					317	415

SECTION II

CONSEIL

Prévisions des recettes propres

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
<i>Chapitre II — Produit de l'impôt</i>	p. m.	—	p. m.	p. m.
<i>Chapitre III — Autres recettes</i>				
Article 30: Intérêts bancaires	10 000	10 000	10 000	30 000
<i>Chapitre IV — Produits de la vente de biens patrimoniaux</i>				
Article 40: Vente de mobilier et de matériel	20 000	20 000	20 000	60 000
Total des recettes propres:	30 000	30 000	30 000	90 000

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses des Conseils

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
Dépenses (voir tableau page 160/61)	66 306 000	54 032 000	66 306 000	186 644 000
Recettes propres	30 000	30 000	30 000	90 000
Contributions à recevoir:	66 276 000	54 002 000	66 276 000	186 554 000

A. Dépenses des Conseils des Communautés européennes: 142 396 000

B. Dépenses communes à plusieurs institutions: 44 248 000

Total général: 186 644 000

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
	A. DÉPENSES DES CONSEILS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES			
Chapitre II	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>			
Art. 200	Personnel occupant un emploi permanent	86 470 000	77 860 000	59 252 802
Art. 210	Allocations et indemnités diverses	760 000	700 000	355 018
Art. 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	2 100 000	4 700 000	3 681 550
	<i>Total du chapitre II:</i>	89 330 000	83 260 000	63 289 370
Chapitre III	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>			
Art. 300	Dépenses relatives aux immeubles	11 335 000	10 695 000	12 598 557
Art. 310	Renouvellement location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	1 120 000	952 000	401 498
Art. 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	6 045 000	6 610 000	4 727 220
Art. 330	Matériel de transport	465 000	430 000	268 725
Art. 340	Dépenses de publications	4 500 000	1 500 000	1 014 078
Art. 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	2 826 000	1 190 000	5 751 336
Art. 360	Frais de mission et de déplacement	5 028 000	5 028 000	4 161 711
Art. 370	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts	13 100 000	16 100 000	6 018 192
Art. 380	Frais de réception et de représentation	650 000	500 000	421 898
Art. 390	Dépenses de service social	175 000	100 000	29 402
	<i>Total du chapitre III:</i>	45 244 000	43 105 000	35 392 617
Chapitre IV	<i>Participation du secrétariat aux dépenses des services d'autres institutions</i>			
Art. 400	Participation du secrétariat aux dépenses des services d'autres institutions	6 250 000	—	—
	<i>Total du chapitre IV:</i>	6 250 000	—	—
Chapitre V	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>			
Art. 500	Dépenses d'équipement	572 000	395 000	2 979 018
	<i>Total du chapitre V:</i>	572 000	395 000	2 979 018

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
Chapitre VI	Dépenses non prévues			
Art. 600	Dépenses non prévues	1 000 000	1 500 000	2 000 000
	<i>Total du chapitre VI:</i>	1 000 000	1 500 000	2 000 000
	TOTAL DES DÉPENSES DES CONSEILS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES:	142 396 000	128 260 000	103 661 005
	B. DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS			
Chapitre VII	Dépenses communes à plusieurs institutions			
Art. 700	Commission des présidents	p. m.	p. m.	p. m.
Art. 710	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	2 900 000	2 900 000	3 180 726
Art. 720	Comité économique et social	35 748 000	29 855 000	18 377 431
Art. 730	Commission de contrôle	5 600 000	6 500 000	2 111 756
	<i>Total du chapitre VII:</i>	44 248 000	39 255 000	23 669 913
	TOTAL DES DÉPENSES COMMUNES A PLU- SIEURS INSTITUTIONS:	44 248 000	39 255 000	23 669 913
	Total général:	186 644 000	167 515 000	127 330 918

A. DÉPENSES DES CONSEILS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

CHAPITRE I

Dans la nomenclature adoptée pour l'exercice 1961, le chapitre I a été réservé à la Commission, à l'Assemblée parlementaire européenne et à la Cour de justice.

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT			
	2001	Traitements de base	54 800 000	49 520 000	38 209 668
	2002	Indemnité de résidence	8 220 000	7 425 000	12 150 086
	2003	Indemnité de séparation	9 590 000	8 360 000	
	2004	Allocations familiales	4 217 000	3 810 000	2 255 957
	2005	Allocations scolaires	210 000	210 000	
	2006	Couverture des risques de maladie	1 045 000	950 000	883 629
	2007	Couverture des risques d'accidents	168 000	160 000	
	2008	Contribution au régime de prévoyance et de pension	8 220 000	7 425 000	5 753 462
		<i>Total de l'article 200:</i>	86 470 000	77 860 000	59 252 802
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES			
	2101	Allocations à la naissance	100 000	100 000	55 000
	2102	Allocations en cas de décès	100 000	100 000	—
	2103	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	560 000	500 000	300 018
		<i>Total de l'article 210:</i>	760 000	700 000	355 018

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		Les calculs pour l'établissement des crédits ont été établis sur la base des dispositions du statut et du règlement général actuellement en vigueur à la C.E.C.A. Dès que d'autres dispositions en matière d'impôt et de rémunérations seront arrêtées, la ventilation ainsi que les montants, tant en dépenses qu'en recettes, feront l'objet d'une révision
	2001	Les crédits demandés ont été calculés sur la base d'un effectif de 296 agents, soit une augmentation de 32 agents par rapport à l'effectif autorisé pour l'exercice 1960. L'effectif supplémentaire se répartit comme suit: Catégorie A: 2 A 5 2 A 6 Catégorie B: 3 B 8/9 Catégorie C: 25 C 12/13 La ventilation de l'effectif sur les divisions est mentionnée à titre indicatif page 161/61
	2002	L'indemnité de résidence, égale à 15 % du traitement de base, est accordée à tous les agents
	2003	L'indemnité de séparation, égale à 20 % du traitement de base, est versée aux agents qui, avant d'entrer en fonctions, résidaient d'une façon constante depuis plus de 6 mois dans une localité située à une distance déterminée du lieu d'affectation. Compte tenu de cette disposition, le montant total des indemnités de séparation s'élève à environ 17 % du traitement de base
	2004	Allocation de chef de famille 2 190 000 Allocation pour enfants à charge 2 027 000
	2005	Le régime d'octroi de l'allocation scolaire n'est pas encore déterminé
	2006	Ce crédit est établi sur la base d'une contribution égale au double de celle des agents
	2007	La prime totale s'élève à 0,4 % des traitements de base. Les agents contribuent à raison de 0,1 % du traitement de base
	2008	Ce crédit correspond à la contribution de l'institution au régime des pensions qui s'élève à 15 % du traitement de base Les agents contribuent au régime des pensions à raison de 7 1/2 % du traitement de base
210		Les crédits des postes 2101, 2102 présentent un caractère évaluatif
	2103	Le crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leur famille du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES			
	2201	Personnel auxiliaire	1 200 000	4 000 000	2 742 346
	2202	Heures supplémentaires	900 000	700 000	939 204
		<i>Total de l'article 220:</i>	2 100 000	4 700 000	3 681 550
		<i>TOTAL DU CHAPITRE II:</i>	89 330 000	83 260 000	63 289 370

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Art.	Poste	Commentaires
220		
	2201	Personnel auxiliaire a) Pour assurer le fonctionnement continu des services: pool dactylographique, reproduction, conférence et huissiers, il ne peut pas être évité d'avoir recours à des agents auxiliaires 550 000 b) Les frais du poste 2201 comprennent outre le personnel auxiliaire proprement dit, la rémunération des interprètes free-lance, convoqués par le secrétariat pour les réunions qui seront tenues hors de Bruxelles et Luxembourg où l'interprétation, en grande partie, n'est pas assurée par les services d'interprétariat de la Haute Autorité et de la C.E.E. 650 000
	2202	Le nombre d'heures supplémentaires est essentiellement fonction du nombre et du rythme des sessions et réunions et des délais qui sont imposés au secrétariat pour l'établissement et la diffusion des documents. Le crédit demandé tient compte du fait que l'accroissement des effectifs permettra éventuellement le travail par équipes et la compensation partielle des heures supplémentaires.

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES			
	3001	Loyers	7 675 000	7 275 000	8 774 755
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	1 010 000	1 070 000	960 639
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	1 900 000	1 500 000	1 336 961
	3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel, responsabilité civile envers tiers, assurance transport de matériel	150 000	150 000	79 048
	3005	Aménagement des locaux	300 000	400 000	1 447 154
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	300 000	300 000	groupées avec le poste 3005
Total de l'article 300:			11 335 000	10 695 000	12 598 557

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300		
	3001	Loyers a) Locaux occupés à Luxembourg 495 000 b) Locaux occupés à Bruxelles 6 380 000 c) Locaux occupés à Paris 350 000 d) Location de salles de réunion à l'occasion des sessions et réunions 450 000 Par ailleurs, le bail de l'immeuble à Bruxelles prévoyant la prise en charge de l'impôt foncier, une augmentation de 150 000 frb. est prévue pour faire face à ces dépenses. En cas de remboursement de la part du gouvernement belge, la contrepartie correspondante sera comptabilisée au titre de recettes diverses
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage a) Eau et gaz 60 000 b) Électricité 300 000 c) Chauffage 650 000
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux a) Nettoyage des locaux par contrat Bruxelles: 84 350 par mois 1 012 000 Luxembourg: 25 000 par mois 300 000 Prestations exceptionnelles — Nettoyage salles d'archives et sous-sols, nettoyage des vitres 30 000 1 342 000 b) Achat de produits d'entretien 35 000 c) Réparations et fournitures concernant le bâtiment 420 000 d) Contrat d'entretien des ascenseurs et monte-dossiers 61 000 e) Lavage, blanchissage et nettoyage des rideaux et tentures 42 000 Total: 1 900 000
	3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel, responsabilité civile envers tiers, assurance transport de matériel a) Assurance-incendie — Immeuble Bruxelles 40 000 — Immeuble Luxembourg 9 000 b) Assurance-responsabilité civile d'exploitation 7 000 c) Assurance-vol (vol sur la personne et effraction de coffre) 6 000 d) Assurance-transport de matériel 88 000 Total: 150 000
	3005	Les crédits prévues sont destinés à couvrir les frais des cloisonnements et de déplacement de cloisons pour l'installation des agents 240 000 Dans certains locaux, notamment les salles de réunions, il y a lieu de prévoir l'aménagement de la ventilation. Par ailleurs, certains aménagements dans les locaux ronéo, pools dactylographiques et documentation-diffusion, sont indispensables dans l'intérêt de la santé du personnel 60 000 Total: 300 000
	3006	Gardiennage des locaux par contrat 222 000 Prestations supplémentaires de l'entreprise de gardiennage notamment pour les périodes de fermeture 38 000 Gardiennage des locaux à Luxembourg 40 000 Total: 300 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL			
	3101	Renouvellement de machines de bureau	80 000	72 000	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	40 000	50 000	
	3103	Renouvellement des installations techniques	250 000	330 000	groupées avec le poste 4003
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'instal- lations techniques	120 000	150 000	21 652
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	630 000	350 000	379 846
		<i>Total de l'article 310:</i>	1 120 000	952 000	401 498
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES			
	3201	Papeterie et fournitures de bureau	2 400 000	3 100 000	1 371 114
	3202	Affranchissement postal et frais de port	860 000	900 000	2 491 908
	3203	Télécommunications	1 820 000	1 550 000	
	3204	Frais divers de recrutement du personnel	150 000	150 000	364 451 (avec le poste 3208)
	3205	Frais bancaires	15 000	10 000	
	3206	Bibliothèque	150 000	150 000	499 747
	3207	Abonnements	300 000	350 000	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	350 000	400 000	voir poste 3204
		<i>Total de l'article 320:</i>	6 045 000	6 610 000	4 727 220

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
310		
	3101	Les crédits sont destinés à couvrir les frais de remplacement: — de 12 machines à écrire (acquises au cours de l'exercice 1953—1954) 60 000 — d'une machine à calculer (acquise en 1952) 20 000
	3102	Crédit évaluatif
	3103	Les crédits sont destinés au renouvellement du matériel suivant: — 6 magnétophones 30 000 — pièces détachées pour les installations d'interprétation 90 000 — remplacement du matériel du service de reproduction 115 000 — renouvellement partiel des appareils téléphoniques 15 000
	3104	Le crédit est destiné à couvrir éventuellement les frais de location d'installations d'interprétation simultanée à l'occasion des sessions hors Bruxelles et Luxembourg, lorsque par exemple le transport du matériel de secrétariat s'avère trop onéreux
	3105	Les crédits sont sensiblement en augmentation par rapport à 1959 et à 1960 par le fait que la plus grande partie du matériel a été acquise en 1958—1959 (la plupart des machines se trouvaient encore sous garantie pendant cette période) et par suite de l'usure progressive provoquée par l'emploi intensif du matériel
320		
	3201	Ce crédit couvre les fournitures courantes de bureau ainsi que les frais de publication interne de documents (papier, duplicateur, stencils, etc.)
	3202	a) Le crédit a été calculé compte tenu d'une augmentation des tarifs postaux à partir de novembre 1959 et par référence aux dépenses de l'exercice 1959 830 000 b) Colis postaux et chemin de fer 30 000
	3203	Prévisions sur base des dépenses de l'exercice 1959
	3204	Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de tests et de concours (annonces et frais de convocation) — frais consécutifs au recrutement du personnel à renouveler — frais correspondant au recrutement des nouveaux postes
	3205	Commissions, agios et frais divers
	3206	Ce crédit couvre les acquisitions courantes ainsi que les frais de reliure
	3207	Diminution du crédit en comparaison avec le crédit de 1960 par suite de la suppression de quelques abonnements
	3208	Tenues de service Déménagement et transport de matériel à l'occasion des sessions et réunions hors des lieux habituels de travail Examens médicaux

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
	3301	Renouvellement du matériel de transport	245 000	150 000	126 725
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	200 000	250 000	142 000
	3303	Location et autres dépenses	20 000	30 000	—
		<i>Total de l'article 330:</i>	465 000	430 000	268 725
340		DÉPENSES DE PUBLICATION			
	3401	Publications	1 000 000	p. m.	—
	3402	Journal officiel	3 500 000	1 500 000	1 014 078
		<i>Total de l'article 340:</i>	4 500 000	1 500 000	1 014 078
350		FRAIS ET INDEMNITÉS A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS			
	3501	Frais de voyage	90 000	40 000	62 406
	3503	Indemnités d'installations, de réinstallation et de mutation	1 030 000	600 000	3 888 150
	3504	Frais de déménagement	740 000	200 000	944 095
	3505	Indemnités temporaires de séjour	966 000	350 000	856 685
		<i>Total de l'article 350:</i>	2 826 000	1 190 000	5 751 336
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT			
	3601	Frais de mission	4 500 000	4 500 000	3 737 711
	3602	Indemnité forfaitaire de déplacement	528 000	528 000	424 000
		<i>Total de l'article 360:</i>	5 028 000	5 028 000	4 161 711

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
330		
	3301	Remplacement d'une camionnette; remplacement d'une voiture
	3302	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'assurance pour 5 véhicules
340		
	3401	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport de la Commission de contrôle Ce crédit a un caractère évaluatif
	3402	Vu l'augmentation du nombre d'insertions, ce crédit a été augmenté
350		
	3501	a) Personnel à recruter 47 000 b) Personnel à renouveler 43 000
	3503	a) Personnel à recruter 470 000 b) Personnel à renouveler 380 000 c) Crédit destiné à couvrir l'octroi de l'indemnité d'installation au personnel engagé en 1958 et 1959 et n'ayant pas déménagé au 31 décembre 1960 180 000
	3504	Compte tenu de l'expérience, le calcul a été établi en prenant comme base $\frac{2}{3}$ des mouvements des effectifs a) Personnel à recruter 430 000 b) Personnel à renouveler 206 000 c) Dépenses pour les agents en fonction mais n'ayant pas encore déménagé au 31 décembre 1960 104 000
	3505	a) Personnel à recruter 651 000 b) Personnel à renouveler 315 000
360		
	3601	Ce crédit présente un caractère évaluatif, étant donné que son montant est lié étroitement aux réunions, hors des lieux habituels
	3602	Indemnité octroyée en vertu de l'article 20 du règlement général

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
370		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR POUR RÉUNIONS ET CONVOCATIONS, HONORAIRES D'EXPERTS			
	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	13 000 000	16 000 000	5 929 524
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	100 000	100 000	88 668
		<i>Total de l'article 370:</i>	13 100 000	16 100 000	6 018 192
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION			
	3801	Frais de réception et de représentation	650 000	500 000	421 898
		<i>Total de l'article 380:</i>	650 000	500 000	421 898
390		DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL			
	3901	Secours extraordinaires	100 000	100 000	29 402
	3902	Cercle du personnel	25 000		
	3903	Mess et cantine	50 000		
		<i>Total de l'article 390:</i>	175 000	100 000	29 402
		<i>TOTAL DU CHAPITRE III:</i>	45 244 000	43 105 000	35 392 617

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
370		
	3701	Ce crédit est destiné au paiement des frais de voyage et indemnités de séjour aux représentants des gouvernements à l'occasion des sessions des Conseils et des réunions tenues dans le cadre des Conseils ainsi qu'à l'occasion des travaux de l'Assemblée parlementaire européenne a) Conseil de la C.E.C.A. 8 000 000 b) Conseil de la C.E.E. et de la C.E.E.A. 5 000 000
	3702	Le crédit est évaluatif
380		
	3801	Le crédit est destiné à couvrir principalement les dépenses exposées à l'occasion des réunions
390		Les crédits de cet article ont un caractère estimatif

**CHAPITRE IV — PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT AUX DÉPENSES
DES SERVICES D'AUTRES INSTITUTIONS**

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
400		PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT AUX DÉPENSES DES SERVICES D'AUTRES INSTITUTIONS			
	4001	Services des interprètes de la Commission de la C.E.E. et de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	6 200 000	—	Compris dans les dépenses du poste 119
	4002	Atelier de mécanographie de la C.E.E.	50 000	—	—
		<i>Total de l'article 400:</i>	6 250 000	—	—
TOTAL DU CHAPITRE IV:			6 250 000	—	—

**CHAPITRE IV — PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT AUX DÉPENSES
DES SERVICES D'AUTRES INSTITUTIONS**

Art.	Poste	Commentaires									
400	4001	Le secrétariat remboursera à la Commission de la C.E.E. et à la Haute Autorité de la C.E.C.A. un forfait de 2 500 frb. par journée d'interprétation pour le personnel mis à sa disposition. Se basant sur le nombre de réunions ayant eu lieu depuis le 1. 10. 1959, le calcul s'établit comme suit: <table><tr><td>640 journées à 3 interprètes:</td><td>$640 \times 3 \times 2500 =$</td><td>4 800 000</td></tr><tr><td>70 journées à 8 interprètes:</td><td>$70 \times 8 \times 2500 =$</td><td>1 400 000</td></tr><tr><td></td><td></td><td> 6 200 000</td></tr></table>	640 journées à 3 interprètes:	$640 \times 3 \times 2500 =$	4 800 000	70 journées à 8 interprètes:	$70 \times 8 \times 2500 =$	1 400 000			6 200 000
640 journées à 3 interprètes:	$640 \times 3 \times 2500 =$	4 800 000									
70 journées à 8 interprètes:	$70 \times 8 \times 2500 =$	1 400 000									
		6 200 000									

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	5001	Machines de bureau	57 000	45 000	259 335
	5002	Mobilier et matériel de bureau	330 000	250 000	1 182 850
	5003	Achat d'installations techniques	185 000	100 000	1 536 833
		<i>Total de l'article 500:</i>	572 000	395 000	2 979 018
		<i>TOTAL DU CHAPITRE V:</i>	572 000	395 000	2 979 018

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		
	5001	Est prévue l'acquisition de: — 8 machines à écrire normales 36 000 — 2 machines à écrire grand chariot 10 000 — 2 machines de sténotypie 11 000 57 000
	5002	Le crédit de 330 000 frb. est appelé à faire face aux dépenses que nécessiteront: — le complément d'équipement de certains locaux — l'équipement de certains bureaux et notamment de ceux des services archives et documentation
	5003	On prévoit l'acquisition d'une machine duplicateur, d'une machine à coller, ainsi que l'extension de l'installation téléphonique

[illegible]

CHAPITRE VI — DÉPENSES NON PRÉVUES

Art.	Poste	Commentaires
600	6001	Ce crédit est destiné à faire face aux frais de fonctionnement qui pourraient se présenter et qui ne peuvent, dès à présent, faire l'objet d'une prévision

B. DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS

CHAPITRE VII — DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS INSTITUTIONS

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
700		COMMISSION DES PRÉSIDENTS (article 78 du traité instituant la C.E.C.A.)	p. m.	p. m.	p. m.
710		COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA C.E.C.A.	2 900 000	2 900 000	3 180 726
720		COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	35 748 000	29 855 000	18 377 431
730		COMMISSION DE CONTRÔLE	5 600 000	6 500 000	2 111 756
TOTAL DU CHAPITRE VII:			44 248 000	39 255 000	23 669 913
Total général:			186 644 000	167 515 000	127 330 918

CHAPITRE VII — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS

Art.	Poste	Commentaires
700		Ces dépenses, inscrites à la section relative à la Cour de justice, sont supportées intégralement par la C.E.C.A.
710		Les dépenses du Commissaire aux comptes de la C.E.C.A. sont portées exclusivement à charge de cette Communauté
720		La ventilation de ce crédit est donnée à l'annexe I de la présente section. Les dépenses sont réparties par fractions égales entre la C.E.E. et la C.E.E.A.
730		La ventilation de ce crédit est donnée en annexe II. Les dépenses sont réparties par fractions égales entre la C.E.E. et la C.E.E.A.

Répartition des dépenses administratives des conseils entre les trois Communautés européennes

Poste	Intitulé	Dépenses totales	Répartition		
			C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.
3701	Frais de voyage et de séjour pour sessions et réunions				
	— pour la C.E.C.A.	8 000 000		8 000 000	
	— pour la C.E.E. et la C.E.E.A.	5 000 000	2 500 000		2 500 000
7101	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	2 900 000		2 900 000	
7201	Comité économique et social	35 748 000	17 874 000		17 874 000
7301	Commission de contrôle de la C.E.E. et de la C.E.E.A.	5 600 000	2 800 000		2 800 000
	Frais communs	129 396 000	43 132 000	43 132 000	43 132 000
		186 644 000	66 306 000	54 032 000	66 306 000
		<i>Total de l'état prévisionnel</i>	<i>Montant des dépenses à la charge de la C.E.E.A.</i>	<i>Montant des dépenses à la charge de la C.E.C.A.</i>	<i>Montant des dépenses à la charge de la C.E.E.</i>

Exercice 1961

296

ANNEXE I

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre I</i>	<i>Traitements, indemnités des membres des institutions</i>			
Art. 100	Président, vice-président et membres	150 000	150 000	150 000
	<i>Total du chapitre I:</i>	150 000	150 000	150 000
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>			
Art. 200	Personnel occupant un emploi permanent	14 520 000	10 237 000	6 844 393
Art. 210	Allocations et indemnités diverses	115 000	100 000	49 347
Art. 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	3 400 000	500 000	846 763
	<i>Total du chapitre II:</i>	18 035 000	10 837 000	7 740 503
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>			
Art. 300	Dépenses relatives aux immeubles	3 165 000	2 725 000	1 099 528
Art. 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier des installations techniques et du matériel	200 000	120 000	41 559
Art. 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	1 170 000	1 040 000	961 614
Art. 330	Matériel de transport	90 000	100 000	52 808
Art. 340	Dépenses de publication et de vulgarisation	50 000	50 000	19 900
Art. 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonction, de la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations	950 000	690 000	1 040 054
Art. 360	Frais de mission et de déplacement	648 000	848 000	139 993
Art. 370	Frais de réunions, honoraires d'experts, frais de justice	10 070 000	12 285 000	5 147 612
Art. 380	Frais de réception et de représentation	90 000	90 000	45 329
Art. 390	Dépenses de service social	20 000	20 000	—
	<i>Total du chapitre III:</i>	16 453 000	17 968 000	8 548 397
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>			
Art. 500	Dépenses d'équipement	910 000	700 000	1 931 746
	<i>Total du chapitre V:</i>	910 000	700 000	1 931 746
<i>Chapitre IX</i>	<i>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</i>			
Art. 900	Dépenses non spécialement prévues	200 000	200 000	—
	<i>Total du chapitre IX:</i>	200 000	200 000	—
	Total général:	35 748 000	29 855 000	18 370 646

CHAPITRE I — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS DES MEMBRES DES INSTITUTIONS

Art.	Poste	Commentaires
100	1003	Indemnité allouée au président du Comité économique et social

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT			
	2001	Traitements de base: Traitements de base proprement dits: Agents catégorie A Agents catégorie B Agents catégorie C Agents catégorie L Secrétariat du président Paielements pour congés non utilisés	9 279 000 p. m.	6 467 000 p. m.	4 390 053 —
	2002	Indemnité de résidence	1 392 000	970 000	659 108
	2003	Indemnité de séparation	1 532 000	1 220 000	736 199
	2004	Allocations familiales: Allocation chef de famille 250 000 Allocation pour enfants à charge 350 000 Allocation pour personnes assimilées	600 000 p. m.	120 000 250 000 p. m.	86 717 151 679 —
	2005	Allocation scolaire	100 000	60 000	51 307
	2006	Couverture des risques d'accidents et de maladie Caisse de maladie Assurance individuelle collective Personnel mis à notre disposition	225 000	158 000 13 000 9 000	94 660 14 386 —
	2007	Contribution au régime de prévoyance et de pension Caisse de prévoyance	1 392 000	970 000	660 284
		<i>Total de l'article 200:</i>	14 520 000	10 237 000	6 844 393
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES			
	2101	Allocation à la naissance et en cas de décès	25 000	30 000	5 000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	90 000	70 000	44 347
		<i>Total de l'article 210:</i>	115 000	100 000	49 347

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		Le calcul pour l'établissement des crédits est basé sur les dispositions du statut et du règlement général de la C.E.C.A. Dans le cas où d'autres dispositions en matière de rémunération seraient prises ultérieurement, la ventilation et les crédits devraient faire l'objet d'une révision
	2001	Les crédits demandés au titre de cet article ont été calculés sur la base d'un effectif de 59 agents
	2002	L'indemnité de résidence est égale à 15 % du traitement de base. Elle est accordée à tous les agents
	2003	L'indemnité de séparation est versée aux agents qui, avant d'entrer en fonction, résidaient de façon constante, depuis plus de 6 mois, dans une localité située à plus de 70 km du lieu d'affectation. Compte tenu de cette disposition, le montant global de l'indemnité de séparation s'élève à environ 18 % du traitement de base
	2004	L'allocation de chef de famille correspond à 5 % du traitement de base. L'allocation par enfant à charge s'élève à 833 frb. par mois et par enfant, soit 10 000 frb. par an
	2005	Une allocation scolaire de 10 000 frb. par an est versée aux agents dont les enfants ne peuvent pas fréquenter l'École européenne. L'enfant doit fréquenter, dans ce cas, un établissement d'enseignement d'un pays autre que celui où se trouve le siège de l'école et doit résider en dehors du foyer familial (art. 6 du règlement général). Cette allocation est ramenée au tiers de cette somme pour les enfants fréquentant un externat à Bruxelles
	2006	1. <i>Caisse de maladie</i> : Le crédit est établi sur la base d'une contribution du Comité économique et social à la Caisse de maladie égale au double de la contribution des agents qui est fonction du traitement et varie entre 125 et 175 frb. par mois 2. <i>Assurance individuelle collective</i> : Les agents sont assurées contre les risques d'accidents moyennant une prime de 4 ‰ du montant du traitement de base, 1 ‰ étant à la charge de l'agent, 3 ‰ à la charge du Comité économique et social
	2007	La caisse de prévoyance est alimentée par 22,5 % du montant des traitements de base dont 15 % à la charge du Comité économique et social et 7,5 % à la charge de l'agent
210		
	2101	Le crédit de ce poste est estimatif
	2102	Les agents ont droit, une fois par an, pour eux-mêmes et leur famille au remboursement des frais de voyage du lieu d'affectation au lieu d'origine

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉ- MENTAIRES			
	2201	Personnel auxiliaire et interprètes free-lance			
		Traitements, salaires, frais et jours de voyage	3 300 000	400 000	763 332
		Personnel auxiliaire recruté par d'autres institutions	—	—	—
	2202	Heures supplémentaires	100 000	100 000	83 431
		<i>Total de l'article 220:</i>	3 400 000	500 000	846 763
<i>TOTAL DU CHAPITRE II:</i>			18 035 000	10 837 000	7 740 503

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL (suite)

Art.	Poste	Commentaires
220	2201	Personnel auxiliaire, interprètes free-lance convoqués pour les sessions et les réunions prévues par le Comité économique et social, de même que service de sténotypie pour sessions et réunions
	2202	Rémunération des prestations supplémentaires qui ne peuvent donner lieu à compensation

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES			
	3001	Loyers:			
		Loyer des bureaux permanents	2 280 000	1 700 000	719 400
		Locaux loués temporairement	50 000	100 000	—
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	200 000	160 000	56 167
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux:			
		a) Contrat de nettoyage	430 000	350 000	134 699
		b) Autres dépenses	35 000	35 000	26 958
	3004	Assurances relatives aux immeubles et au matériel	30 000	80 000	3 649
	3005	Aménagement des locaux	90 000	250 000	158 655
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	50 000	50 000	
		<i>Total de l'article 300:</i>	3 165 000	2 725 000	1 099 528
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS TECH- NIQUES ET DU MATÉRIEL			
	3101	Renouvellement des machines de bureau	70 000	p. m.	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	30 000	p. m.	
	3103	Renouvellement des installations techniques	p. m.	p. m.	
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'in- stallations techniques	50 000	70 000	18 652
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	50 000	50 000	22 907
		<i>Total de l'article 310:</i>	200 000	120 000	41 559
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES			
	3201	Papeteries et fournitures de bureau	600 000	400 000	520 043
	3202	Affranchissement et frais de port	200 000	225 000	134 850
	3203	Télécommunications	200 000	225 000	157 850
	3204	Frais divers de recrutement du personnel (con- vocations, concours)	20 000	10 000	16 601
	3205	Frais bancaires (commissions, agios et frais divers)	10 000	5 000	686

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300	3001	Ce crédit couvre le loyer des nouveaux locaux qui seront mis à la disposition du Comité économique et social le 1 ^{er} juillet 1960 Le crédit de 50 000 frb. couvre les dépenses à la charge du Comité économique et social pour la location de salles de conférences autres que celles dont le secrétariat dispose normalement
	3002	Calcul estimatif qui cadre avec l'importance de nouveaux locaux
	3003	Entretien proprement dit par contrats ainsi que produits nécessaires à cet affet. Ce poste renferme également les frais de réparation et de fournitures diverses
	3004	Le crédit couvre le montant des primes de l'assurance tous risques obligatoire des nouveaux locaux
	3005	Le crédit doit permettre de solder les frais d'aménagement des nouveaux locaux
310	3101	Renouvellement de machines à écrire et de magnétophone
	3104	Ce crédit comporte la location de matériel divers, des appareils de reproduction, d'interprétation en cas de tâches exceptionnelles ou de réunion à l'étranger
	3105	Ce poste comprend principalement l'entretien des appareils de téléphone, l'entretien et la réparation des machines de bureau et l'entretien des installations des salles de conférences
320	3201	Ce crédit couvre les frais de publication interne de documents (papier duplicateur, stencils, etc.) dont l'importance est justifiée par le nombre des documents mis à la disposition des membres du Comité
	3202	Relevé de la machine à affranchir, coût des communications téléphoniques

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
320	3206	Bibliothèque (achats courants, frais d'entretien)	30 000	50 000	10 297
	3207	Journaux, périodiques, abonnements	50 000	45 000	63 631
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	60 000	80 000	57 656
		<i>Total de l'article 320:</i>	<i>1 170 000</i>	<i>1 040 000</i>	<i>961 614</i>
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
	3301	Renouvellement du matériel de transport	—	p. m.	—
	3302	Frais d'entretien et utilisation du matériel de transport	80 000	80 000	51 627
	3303	Locations et autres dépenses	10 000	20 000	1 181
		<i>Total de l'article 330:</i>	<i>90 000</i>	<i>100 000</i>	<i>52 808</i>
340		DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION			
	3401	Publications	2 500	2 500	19 900
	3402	Journal officiel	2 500	2 500	
	3403	Dépenses de vulgarisation	45 000	45 000	
		<i>Total de l'article 340:</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>19 900</i>
350		FRAIS ET INDEMNITÉS À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET À L'OCCASION DES MUTATIONS			
	3501	Frais de voyage et de séjour	50 000	25 000	25 417
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	350 000	210 000	665 850
	3504	Frais de déménagement	230 000	250 000	63 417
	3505	Indemnités journalières temporaires	320 000	205 000	285 370
		<i>Total de l'article 350:</i>	<i>950 000</i>	<i>690 000</i>	<i>1 040 054</i>

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
320	3207	Abonnements à certains quotidiens, publications et périodiques
	3208	Ce poste prévoit, entre autres, la dotation aux huissiers et aux chauffeurs d'une tenue de service, et l'assurance pour le transport de fonds
330		Entretien courant des voitures de service du Comité économique et social, achat de petit matériel inventorié, et frais éventuels de taxi
340		Dépenses de publications diverses (Annuaire-Manuel du Comité économique et social, etc.)
350		
	3501	Le crédit correspond aux frais de voyage des agents dont l'entrée en fonctions est prévue en 1961. Le prix moyen d'un billet de chemin de fer des différentes capitales des États membres a servi de base au calcul. Le poste couvre également les frais de voyage de la famille des agents
	3503	Le crédit est destiné à couvrir l'octroi de l'indemnité d'installation au personnel engagé en 1960, mais n'ayant pas déménagé au 31 décembre 1960 ainsi qu'aux agents à recruter en 1961. Les calculs ont été établis sur la base d'un traitement de base pour l'agent célibataire et de deux traitements de base pour l'agent marié
	3504	Le crédit couvre les frais de déménagement des agents qui fixeront leur résidence au cours de l'année 1961 au lieu de travail
	3505	Ce poste couvre le paiement de l'indemnité journalière accordée pendant une période de 60 jours aux agents nouvellement recrutés qui bénéficient de l'indemnité de séparation

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT			
	3602	Frais de mission du personnel du Comité économique et social			
		a) Missions ordinaires	200 000	200 000	91 993
		b) Missions extraordinaires	400 000	600 000	
	3603	Indemnités forfaitaires de déplacement	48 000	48 000	48 000
		<i>Total de l'article 360:</i>	648 000	848 8000	139 993
370		FRAIS DE RÉUNIONS, HONORAIRES D'EXPERTS ET FRAIS DE JUSTICE			
	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations:			
		Sessions plénières du Comité économique et social:			
		a) Frais de voyage 1 070 000	2 950 000	5 500 000	2 333 608
		b) Indemnité de séjour 1 880 000			
		Réunions des sections spécialisées:			
		a) Frais de voyage 1 440 000	3 950 000	4 225 000	2 128 885
		b) Indemnité de séjour 2 510 000			
		Réunions des groupes de travail			
		a) Frais de voyage 720 000	1 970 000	2 000 000	422 209
		b) Indemnité de séjour 1 250 000			
		Bureau			
		a) Frais de voyage 290 000	790 000	200 000	193 961
		b) Indemnité de séjour 500 000			
		Assurance des membres	50 000	—	50 060
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	360 000	360 000	18 889
	3703	Conférences	p. m.	p. m.	—
	3704	Frais de justice des Communautés	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 370:</i>	10 070 000	12 285 000	5 147 612
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	90 000	90 000	45 329
		<i>Total de l'article 380:</i>	90 000	90 000	45 329
390		DÉPENSES DU SERVICE SOCIAL			
	3901	Secours extraordinaire	10 000	20 000	—
	3902	Cercles du personnel	—	—	—
	3903	Mess et cantine	—	—	—
	3904	Dispensaire	—	—	—
	3905	Autres interventions	10 000	—	—
		<i>Total de l'article 390:</i>	20 000	20 000	—
		TOTAL DU CHAPITRE III:	16 453 000	17 968 000	8 548 397

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
360		
	3602	Frais de voyage et de séjour, indemnité forfaitaire de déplacement pour les agents du secrétariat: a) Pour les missions normales b) Pour les missions à l'occasion de réunions à l'étranger ou hors du siège du Comité économique et social
	3603	Indemnité forfaitaire des frais de voiture pour certaines catégories de fonctionnaires
370		Les crédits demandés au titre de cet article sont fonction du nombre et de l'importance des sessions du Comité économique et social ainsi que des réunions des sections spécialisées et des groupes de travail
	3701	Pour ce calcul, il a été tenu compte de 5 sessions avec une moyenne de présence effective de 90 membres Toutes les sections spécialisées sont constituées et comptent en moyenne 35 membres. Pour l'établissement du calcul, il a été tenu compte de 20 réunions de 30 membres présents 30 réunions des divers groupes de travail composés en moyenne de 12 membres sont prévues en 1961 Les 12 membres du bureau se réuniront 10 fois en 1961
	3702	Ce poste couvre les honoraires d'experts prévus à l'article 14 du règlement intérieur du Comité. Il s'agit là du poste 243 prévu au plan comptable, prélevé de l'article 24 et inséré à l'article 10 pour des raisons d'ordre structurel, les travaux des experts étant étroitement liés au fonctionnement du Comité
380		Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception entraînés à l'occasion des réunions des membres du Comité et des frais de réceptions individuelles

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	5001	Achat de machines de bureau	50 000	100 000	559 243
	5002	Achat de mobilier	200 000	300 000	864 893
	5003	Achat de matériel et d'installation technique	560 000	300 000	432 680
	5004	Achat de matériel de transport	100 000	p. m.	74 930
	5005	Bibliothèque: constitution du fonds de bibliothèque	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 500:</i>	910 000	700 000	1 931 746
TOTAL DU CHAPITRE V:			910 000	700 000	1 931 746

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		
	5001	Machines à écrire, à calculer et autres machines de bureau
	5002	Ces crédits sont prévus pour compléter l'équipement mobilier des nouveaux locaux
	5003	Les crédits demandés au titre de ce poste sont destinés à permettre l'acquisition d'une assembleuse automatique de divers petit matériel technique et des éléments — micros, écouteurs, boîtiers, cablerie — pour compléter l'installation technique des salles de réunion et de solder le coût de notre installation téléphonique
	5004	Cette voiture sera mise à la disposition du président du Comité à la condition que le domicile de ce dernier soit situé hors du siège du secrétariat

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
900		DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES	200 000	200 000	—
		TOTAL DU CHAPITRE IX:	200 000	200 000	—
		Total général:	35 748 000	29 855 000	18 370 646

CHAPITRE IX — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Commentaires
900		Ce crédit est destiné à faire face aux frais de fonctionnement qui pourraient se présenter et qui ne peuvent, dès à présent, faire l'objet d'une prévision

ANNEXE II

COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Crédits demandés par la commission de contrôle pour l'exercice 1961

1. *Émoluments, frais de voyage et de séjour du président et des membres de la Commission* frb. 1 800 000
Calculs basé sur 140 jours en moyenne de prestation par an pour le président et de 110 jours pour les autres membres
2. *Émoluments, indemnités et charges sociales du personnel* frb. 3 090 000
Les prévisions de dépenses ont été calculées sur base des nominations faites par les Conseils et compte tenu des possibilités de changement dans la situation du personnel (situation de famille, par exemple)
3. *Personnel auxiliaire et heures supplémentaires* frb. 160 000
Certains contrôles (relatifs aux institutions communes) sont effectués, pour compte de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes de la C.E.C.A. par des agents auxiliaires. Il s'agit de contrôles qui ne sont pas effectués de manière ininterrompue pendant toute la durée de l'exercice
4. *Dépenses diverses de fonctionnement des services* frb. 100 000
Cette prévision est indicative et basée sur la présomption que les dépenses les plus importantes de fonctionnement continueront à être supportées directement par certaines institutions
5. *Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions et de la cessation des fonctions* frb. 250 000
Ce crédit doit permettre de faire face à des remplacements éventuels dans le personnel de la commission de contrôle
6. *Frais de mission et de déplacement du personnel* frb. 100 000
Certaines dépenses de déplacement sont exposées par le personnel, principalement dans le cadre de la collaboration instaurée entre le commissaire aux comptes de la C.E.C.A. et la commission de contrôle
7. *Dépenses non prévues* frb. 100 000
Nonobstant la possibilité qu'elle se réserve de demander, en cas de nécessité, un crédit supplémentaire en cours d'exercice, la commission de contrôle croit opportun, étant donné l'incertitude qui subsiste quant au développement de ses activités, notamment dans le cadre du contrôle du Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer et du Fonds social européen, de tenir compte d'une manière prudente et modérée, d'éventuelles dépenses imprévues

Total: frb. 5 600 000

SECTION III

COMMISSION

Prévisions des recettes pour l'exercice 1961

Articles	Nature des recettes	Montants en frb.	
		Exercice 1961	Exercice 1960
Art. 10	Contribution des États membres (art. 172, § 1, du traité)	301 116 000	303 019 000
Art. 20	Produit de l'impôt	p. m.	p. m.
Art. 30	Intérêts bancaires	40 000	30 000
Art. 31	Vente de publications et imprimés	150 000	200 000
Art. 32	Produits de location	319 300	363 100
Art. 33	Recettes diverses	5 200 000	255 400
Art. 40	Vente de mobilier et de matériel	150 000	320 000
Art. 41	Vente d'immeubles	p. m.	p. m.
	Total:	306 975 300	304 187 500

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre I</i>	<i>Traitements, indemnités des membres de la Commission</i>			
Art. 100	Président, vice-président et membres	4 746 500	4 722 500	4 808 820
	<i>Total du chapitre I:</i>	4 746 500	4 722 500	4 808 820
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>			
Art. 200	Personnel occupant un emploi permanent	163 500 000	163 870 000	119 130 672

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
Art. 210	Allocations et indemnités diverses	1 500 000	1 600 000	788 702
Art. 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	6 200 000	6 200 000	4 781 255
	<i>Total du chapitre II:</i>	171 200 000	171 670 000	124 700 629
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>			
Art. 300	Dépenses relatives aux immeubles	26 300 000	25 650 000	26 877 664
Art. 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	2 000 000	1 600 000	282 034
Art. 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	12 700 000	11 960 000	8 169 198
Art. 330	Matériel de transport	2 330 000	2 200 000	1 002 666
Art. 340	Dépenses de publication et de vulgarisation	3 800 000	6 000 000	2 691 791
Art. 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	4 025 000	3 775 000	20 164 834
Art. 360	Frais de mission et de déplacement	12 050 000	13 300 000	8 179 827
Art. 370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	4 500 000	4 300 000	2 616 511
Art. 380	Frais de réception et de représentation	1 300 000	1 300 000	777 155
Art. 390	Dépenses de service social	650 000	395 000	1 037 850 8 567 735 ⁽¹⁾
	<i>Total du chapitre III:</i>	69 655 000	70 480 000	80 367 265
<i>Chapitre IV</i>	<i>Dépenses communes à plusieurs institutions (quote-part de la C.E.E.A.)</i>			
Art. 440	Services communs aux trois exécutifs	37 973 800	36 090 000	16 817 845
Art. 450	École européenne	4 150 000	2 100 000	649 165
Art. 460	Participation des Communautés aux expositions internationales	4 000 000	—	—
	<i>Total du chapitre IV:</i>	46 123 800	38 190 000	17 467 010
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>			
Art. 500	Dépenses d'équipement	4 500 000	3 500 000	5 557 714
Art. 510	Achat et construction d'immeubles	—	—	—
	<i>Total du chapitre V:</i>	4 500 000	3 500 000	5 557 714

(1) Dépenses extraordinaires.

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
Chapitre VI	Aides, subventions et participations			
Art. 600	Aides, subventions et participations	4 050 000	6 650 000	—
	<i>Total du chapitre VI:</i>	4 050 000	6 650 000	—
Chapitre VII	Dépenses relatives au contrôle de sécurité			
Art. 700	Inspection des installations (art. 81 du traité) et missions	750 000	1 240 000	—
Art. 710	Frais de stages	100 000	160 000	—
Art. 720	Prélèvement d'échantillons et analyses	150 000	200 000	—
Art. 730	Matériel technique	p. m.		69 063 (1)
	<i>Total du chapitre VII:</i>	1 000 000	1 600 000	69 063
Chapitre VIII	Dépenses relatives à la protection sanitaire			
Art. 800	Frais de réunions, honoraires d'experts	1 650 000	1 550 000	—
Art. 810	Frais de stages	150 000	450 000	—
Art. 820	Inspection des installations de contrôle (art. 35 du traité) et missions	850 000	1 000 000	—
Art. 830	Achat de matériel et équipement spécial	300 000	2 100 000	—
Art. 840	Publications du service de la protection sanitaire	750 000	275 000	—
	<i>Total du chapitre VIII:</i>	3 700 000	5 375 000 (2)	—
Chapitre IX	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents			
Art. 900	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	2 000 000	2 000 000	
	<i>Total du chapitre IX:</i>	2 000 000	2 000 000	
	Total général:	306 975 300	304 187 500	232 970 501

(1) Dépenses diverses.

(2) Dont 2 millions destinés à l'achat d'une installation mobile de décontamination.

CHAPITRE I — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
100		PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRES			
	1001	Traitement de base	3 250 000	3 250 000	3 312 500
	1002	Indemnité de résidence	487 500	487 500	496 875
	1003	Indemnité de représentation	400 000	400 000	412 500
	1004	Allocations familiales	110 000	110 000	} 216 665
	1005	Allocations scolaires	90 000	100 000	
	1006	Couverture des risques d'accidents et de maladie	34 000	p. m.	13 088
	1007	Pensions	p. m.	p. m.	
	1008	Indemnité transitoire	375 000	375 000	312 500 44 692 ⁽¹⁾
		<i>Total de l'article 100:</i>	4 746 500	4 722 500	4 808 820
		<i>TOTAL DU CHAPITRE I:</i>	4 746 500	4 722 500	4 808 820

⁽¹⁾ Remboursements de frais divers.

CHAPITRE I — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Art.	Poste	Commentaires
100		Les éléments de la rémunération du président, du vice-président et des membres de la Commission ont été fixés par le Conseil de ministres le 25 février 1958 et le 4 décembre 1958

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT			
	2001	Traitement de base	102 200 000	102 200 000	76 176 931
	2002	Indemnité de résidence	15 330 000	15 330 000	23 361 834
	2003	Indemnité de séparation	16 863 000	17 380 000	
	2004	Allocations familiales	7 877 000	7 665 000	6 401 557
	2005	Allocations scolaires	2 000 000	2 115 000	
	2006	Couverture des risques d'accidents et de maladie	3 900 000	3 850 000	1 724 140
	2007	Contribution au régime de prévoyance et de pension	15 330 000	15 330 000	11 466 210
		<i>Total de l'article 200:</i>	163 500 000	163 870 000	119 130 672
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES			
	2101	Allocations à la naissance et en cas de décès	300 000	400 000	110 344
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	1 200 000	1 200 000	678 358
		<i>Total de l'article 210:</i>	1 500 000	1 600 000	788 702
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES			
	2201	Personnel auxiliaire	5 000 000	5 000 000	3 934 085
	2202	Heures supplémentaires	1 200 000	1 200 000	847 170
		<i>Total de l'article 220:</i>	6 200 000	6 200 000	4 781 255
		<i>TOTAL DU CHAPITRE II:</i>	171 200 000	171 670 000	124 700 629

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		Par décision en date du 25 janvier 1958, le Conseil de ministres a autorisé les présidents des Commissions à appliquer à titre provisoire aux hauts fonctionnaires des nouvelles Communautés le régime des traitements, indemnités et pensions en vigueur à la Communauté européenne du charbon et de l'acier. En l'absence de tout autre barème utilisable, et afin d'éviter toute discrimination entre les différentes catégories de personnel de l'Euratom, la Commission a appliqué à l'ensemble de ses agents la réglementation en usage à la C.E.C.A. Ce modus vivendi ne préjuge pas les décisions qui pourront être prises ultérieurement, notamment en exécution des articles 186 et 214 du traité Dans le cas où le statut définitif du personnel des nouvelles Communautés serait mis en vigueur après l'adoption du budget de l'exercice 1961, un budget supplémentaire modifiant la répartition du crédit de l'article 200 serait établi
220	2201	La rémunération des interprètes «free lance» est imputée à ce poste. En outre, afin de ne pas avoir à recourir à l'engagement d'agents permanents pour des emplois d'ouvriers et pour assurer le bon fonctionnement des services lors des périodes de «pointe», il est prévu de faire appel à des agents auxiliaires

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES			
	3001	Loyers	19 500 000	19 000 000	21 569 300
	3002	Eau, gaz, électricité et chauffage	2 160 000	2 630 000	1 442 369
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien de locaux	2 850 000	2 750 000	1 884 464
	3004	Assurances	80 000	70 000	45 247
	3005	Aménagement des locaux	500 000	500 000	1 936 284
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	1 210 000	700 000	
		<i>Total de l'article 300:</i>	26 300 000	25 650 000	26 877 664
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL			
	3101	Renouvellement de machines de bureau	100 000	100 000	
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	100 000	—	
	3103	Renouvellement des installations techniques	300 000	200 000	
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'ins- tallations techniques	1 000 000	920 000	102 029
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	500 000	380 000	180 005
		<i>Total de l'article 310:</i>	2 000 000	1 600 000	282 034

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300		
	3001	Loyer de l'immeuble rue Belliard / rue d'Arlon / rue Montoyer à Bruxelles dont les baux ont été conclus par le ministère des travaux publics du gouvernement belge Ces baux prévoient le remboursement de l'impôt foncier payé par le propriétaire; des négociations sont actuellement en cours en vue de l'octroi à la Commission du bénéfice des dispositions de l'article 3 du protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté
	3002	— 200 000 pour l'eau — 1 300 000 pour l'électricité — 630 000 pour le chauffage — 30 000 pour le gaz
	3003	— 2 600 000 pour le nettoyage — 250 000 pour l'entretien (peinture et divers)
	3005	Les dépenses imputables à ce poste comprennent notamment les dépenses ordinaires d'aménagement et de réaménagement des locaux, celles relatives à l'installation d'un système d'aération, celles résultant de l'extension ou de la modification du réseau téléphonique
	3006	Toutes les dépenses diverses relatives aux immeubles ou aux installations considérées comme immeuble par destination seront imputées à ce poste, notamment pour l'entretien des ascenseurs, de l'installation de chauffage et des extincteurs Au cours de l'année 1961, certaines installations ne seront plus sous garantie. Les frais d'entretien et de réparations éventuelles seront à charge d'Euratom
310		
	3101	Certaines machines de bureau en service depuis 1958 ont atteint un degré d'utilisation tel, qu'au cours de l'année 1961, il sera nécessaire de procéder à leur remplacement (machines à écrire et divers)
	3102	Il sera nécessaire de remplacer au cours de l'année 1961 certains meubles acquis au cours des exercices précédents
	3103	Il s'agit du renouvellement d'appareils duplicateurs, d'appareils de photocopie, d'appareils téléphoniques et divers, achat de pièces de rechange pour l'installation d'interprétation simultanée
	3104	— 105 000 — sonnerie d'alarme — 215 000 — diverses installations — 130 000 — location d'installation mécanographique, téléscripateur et machine comptable — 500 000 — remboursement au ministère des travaux publics de 10 % de la valeur du matériel mis à la disposition d'Euratom (central téléphonique, postes ordinaires, tables commutatrices et canalisation)

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES			
	3201	Papeterie et fournitures de bureau	3 300 000	3 000 000	2 112 563
	3202	Affranchissement et frais de port	650 000	360 000	3 121 802
	3203	Télécommunications	6 200 000	6 200 000	
	3204	Frais divers de recrutement du personnel	500 000	300 000	408 310
	3205	Frais bancaires	50 000	50 000	15 796
	3206	Bibliothèque	600 000	750 000	2 028 478
	3207	Abonnements, journaux, périodiques et agences d'information	800 000	800 000	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	600 000	500 000	482 249
		<i>Total de l'article 320:</i>	12 700 000	11 960 000	8 169 198
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
	3301	Renouvellement du matériel de transport	1 000 000	1 000 000	1 002 666
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	1 300 000	1 200 000	
	3303	Location et autres dépenses	30 000	p. m.	
		<i>Total de l'article 330:</i>	2 330 000	2 200 000	1 002 666
340		DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARIS- ATION			
	3401	Publications	1 500 000	2 000 000	1 531 235
	3402	Journal officiel	300 000	1 000 000	
	3403	Dépenses de vulgarisation	2 000 000	3 000 000	1 160 556
		<i>Total de l'article 340:</i>	3 800 000	6 000 000	2 691 791
350		FRAIS ET INDEMNITÉS À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS			
	3501	Frais de voyage	225 000	175 000	224 854
	3502	Indemnités et frais lors de l'entrée en fonctions et de la cessation des fonctions des membres de la Com- mission			500 000
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	1 300 000	1 500 000	15 317 283
	3504	Frais de déménagement	1 000 000	1 000 000	2 718 855
	3505	Indemnités journalières temporaires	1 500 000	1 100 000	1 403 842
		<i>Total de l'article 350:</i>	4 025 000	3 775 000	20 164 834

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
320		
	3202 3203	Les crédits des postes 3202 et 3203 ont été calculés en tenant compte de l'existence de plusieurs établissements du Centre commun de recherches dans les pays membres
	3204	Convocations, concours, etc.
	3205	Commissions, agios et frais divers
	3206	Achats courants, reliures, frais d'entretien, etc.
330		
	3301	Au cours de l'année 1961, il est prévu de remplacer les voitures usagées (7 voitures) dont l'entretien devient onéreux
340		
	3401 3402	Une recette de 150 000 frb. est prévue au poste 313 du chapitre III des recettes
	3403	Le crédit inscrit à ce poste doit permettre à la Commission de faire face à son obligation d'information dans des cas qui, vu l'urgence ou la spécialité, ne peuvent être portés à la charge du service commun d'information
350		
	3503	Les agents nouvellement recrutés bénéficient d'une indemnité d'installation qui est allouée dans les limites prévues par le Conseil de ministres lors de sa session des 2 et 3 février 1959
	3505	Le crédit de 1 500 000 frb. est destiné à couvrir le paiement de l'indemnité journalière dont bénéficient, pendant une période de 60 jours, les agents nouvellement recrutés

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Crédits de 1959 en frb.
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT			
	3601	Frais de mission des membres de la Commission	1 000 000	1 000 000	6 827 026
	3602	Frais de mission du personnel	9 250 000	10 500 000	
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	1 800 000	1 800 000	1 352 801
		<i>Total de l'article 360:</i>	12 050 000	13 300 000	8 179 827
370		FRAIS DE RÉUNIONS, HONORAIRES D'EXPERTS ET FRAIS DE JUSTICE			
	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations	2 000 000	2 300 000	1 553 927
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	2 500 000	2 000 000	1 062 584
	3704	Frais de justice de la Communauté	p. m.	p. m.	
		<i>Total de l'article 370:</i>	4 500 000	4 300 000	2 616 511
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION			
	3801	Frais de réception et de représentation	1 300 000	1 300 000	777 155
		<i>Total de l'article 380:</i>	1 300 000	1 300 000	777 155
390		DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL			
	3901	Secours extraordinaires	250 000	150 000	
	3902	Cercles de personnel	150 000	100 000	
	3903	Mess et cantine — mobilier et matériel: complètement, renouvellement et entretien	100 000	50 000	1 037 850
	3904	Dispensaire — mobilier et matériel: complètement, renouvellement et entretien	100 000	20 000	
	3905	Autres interventions	50 000	75 000	
		<i>Total de l'article 390:</i>	650 000	395 000	1 037 850 8 567 735 ⁽¹⁾
		TOTAL DU CHAPITRE III:	69 655 000	70 480 000	80 367 265

⁽¹⁾ Dépenses extraordinaires.

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
360		
	3602	Pour l'année 1961, le crédit alloué au titre des frais de mission s'élève à 9 250 000 frb. Outre les nombreuses relations entre les administrations et organismes nationaux des pays membres, certains pays tiers et les organisations internationales, telles que l'Agence internationale de Vienne, l'Agence européenne pour l'Énergie nucléaire et le C.E.R.N., l'installation et le fonctionnement des établissements du Centre commun de recherches nécessitera l'accomplissement de nombreuses missions
	3603	Cette indemnité est allouée aux agents de direction utilisant leur voiture personnelle, pour les déplacements de service ainsi qu'à certains agents qui sont appelés, par la nature de leurs fonctions, à utiliser leur voiture personnelle pour les besoins du service
370		
	3702	La Commission aura recours, dans certains domaines, aux services d'experts De plus, conformément à l'avis émis par la Cour de justice, ce crédit est destiné à couvrir également les dépenses du Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du traité
390		
	3902	La Commission désire encourager et soutenir toute initiative de nature à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités et leurs familles

**CHAPITRE IV — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS
(QUOTE-PART DE LA C.E.E.A.)**

*Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
440		SERVICES COMMUNS AUX TROIS EXÉCUTIFS			
	4401	Service juridique commun	10 851 000	10 250 000	6 007 488
	4402	Office statistique des Communautés européennes	7 000 000	6 840 000	302 907
	4403	Service commun d'information	19 622 800	19 000 000	5 042 964
	4404	Autres dépenses communes	500 000		5 464 486 (¹)
		<i>Total de l'article 440:</i>	37 973 800	36 090 000	16 817 845
450		ÉCOLE EUROPÉENNE			
	4501	École européenne	4 150 000	2 100 000	649 165
		<i>Total de l'article 450:</i>	4 150 000	2 100 000	649 165
460		PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES			
	4601	Exposition de Turin	4 000 000	—	—
		<i>Total de l'article 460:</i>	4 000 000	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE IV:	46 123 800	38 190 000	17 467 010

(¹) Services communs 1958.

**CHAPITRE IV — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS
(QUOTE-PART DE LA C.E.E.A.)**

Art.	Poste	Commentaires
440	4401 4402 4403	Les crédits de ces postes représentent la quote-part de la Commission de la C.E.E.A. dans les dépenses des services communs
	4404	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses qui résulteraient en 1961 de la création d'autres services communs aux trois exécutifs ou de la prise en charge de dépenses présentant un caractère commun aux trois institutions, telles par exemple celles du service «documentation-presse»
450	4501	Les prévisions de dépenses pour l'année 1961 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre) ont été évaluées par le Conseil supérieur de l'École européenne à 22 119 800 la contribution des États membres représente environ 25 % de ce montant, soit 5 530 000 Reste à la charge de la C.E.E. et de la C.E.E.A. 16 589 800 Quote-part de la C.E.E.A. (25 %) 4 147 450 arrondi à 4 150 000
460	4601	Le ministre des affaires étrangères du gouvernement italien a officiellement invité les trois Communautés européennes à participer à l'Exposition internationale de Turin. Le thème est «L'Homme au travail — Un siècle de développement technologique et social: conquêtes et perspectives» Les Commissions et la Haute Autorité ont fait savoir au gouvernement italien qu'elles avaient l'intention de participer à cette importante manifestation. Compte tenu de la contribution d'environ 4 millions de frb. accordée par le gouvernement italien, elles ont fixé à 20 millions le crédit spécial à inscrire aux budgets de 1961 des trois Communautés avec la répartition suivante: C.E.C.A. 40 %, soit 8 millions de frb., C.E.E. 40 %, soit 8 millions de frb., C.E.E.A. 20 %, soit 4 millions de frb.

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	5001	Achat de machines de bureau	700 000	400 000	341 887
	5002	Achat de mobilier	550 000	700 000	4 930 127
	5003	Achat de matériel et d'installations techniques	1 750 000	600 000	
	5004	Achat de véhicules automobiles	p. m.	p. m.	285 700
	5005	Bibliothèque: constitution du fonds de bibliothèque	1 500 000	1 800 000	
		<i>Total de l'article 500:</i>	4 500 000	3 500 000	5 557 714
510		ACHAT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES			
<i>TOTAL DU CHAPITRE V:</i>			4 500 000	3 500 000	5 557 714

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		
	5001	Le crédit prévu est destiné à l'achat de 20 machines à écrire ordinaires 97 000 3 machines à écrire portatives 10 000 8 machines à écrire à clavier spécial 240 000 11 machines à calculer 260 000 5 grands chariots pour machines à écrire 28 000 8 dictaphones 65 000
	5002	Le crédit prévu est destiné à l'achat de l'ameublement de 25 bureaux
	5003	Le crédit prévu est destiné notamment à l'achat de matériel complémentaire pour l'installation offset existante, d'une machine à chiffrer, d'un incinérateur, de deux machines comptables
	5005	La constitution de la bibliothèque se poursuivra en 1961

CHAPITRE VI — AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Art.	Poste	Commentaires
600		
	6001	Le crédit de 250 000 frb. doit permettre à la Commission de participer à des conférences
	6002	L'état prévisionnel de l'Agence d'approvisionnement établi et approuvé dans les conditions prévues au traité et aux statuts de cet organisme s'élève à 4 200 000 Les recettes prévisibles évaluées à 400 000 représentent les intérêts produits par le placement du capital de l'Agence Le complément de recettes, soit 3 800 000 sera fourni à titre de subvention par la Commission

CHAPITRE VII — DÉPENSES RELATIVES AU CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
700		INSPECTION DES INSTALLATIONS (ART. 81 DU TRAITÉ) ET MISSIONS			
	7001	Inspection sur place et missions	750 000	1 240 000	
		<i>Total de l'article 700:</i>	750 000	1 240 000	
710		FRAIS DE STAGES			
	7101	Frais de stages	100 000	160 000	
		<i>Total de l'article 710:</i>	100 000	160 000	
720		PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS ET ANA- LYSES			
	7201	Prélèvement d'échantillons et analyses	150 000	200 000	
		<i>Total de l'article 720:</i>	150 000	200 000	
730		MATÉRIEL TECHNIQUE			
	7301	Matériel technique	p. m.	—	(¹)
		<i>Total de l'article 730:</i>	p. m.	—	69 063
		TOTAL DU CHAPITRE VII:	1 000 000	1 600 000	69 063

(¹) Dépenses diverses.

CHAPITRE VII — DÉPENSES RELATIVES AU CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Art.	Poste	Commentaires
710	7101	Le crédit inscrit à ce poste est destiné à faire face aux dépenses entraînées par les stages de perfectionnement suivis par certains agents du contrôle de sécurité

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION SANITAIRE

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
800		FRAIS DE RÉUNIONS, HONORAIRES D'EXPERTS			
	8001	Frais de voyage et de séjour pour réunions	850 000	900 000	
	8002	Honoraires d'experts, frais d'études	350 000	400 000	
	8003	Conférences	450 000	250 000	
		<i>Total de l'article 800:</i>	1 650 000	1 550 000	
810		FRAIS DE STAGES			
	8101	Frais de stages	150 000	450 000	
		<i>Total de l'article 810:</i>	150 000	450 000	
820		INSPECTION DES INSTALLATIONS DE CONTRÔLE (art. 35 du traité) ET MISSIONS			
	8201	Inspection des installations de contrôle	450 000	600 000	
	8202	Missions	400 000	400 000	
		<i>Total de l'article 820:</i>	850 000	1 000 000	
830		ACHAT DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL			
	8301	Installation mobile de décontamination	p. m.	2 000 000	
	8302	Matériel technique divers	50 000	100 000	
	8303	Appareillage divers pour mesures de la radioactivité ambiante	250 000	—	
		<i>Total de l'article 830:</i>	300 000	2 100 000	
840		PUBLICATIONS DU SERVICE DE LA PROTECTION SANITAIRE			
	8401	Publications du service de la protection sanitaire	750 000	275 000	
		<i>Total de l'article 840:</i>	750 000	275 000	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII:	3 700 000	5 375 000 ⁽¹⁾	

(1) Dont 2 millions destinés à l'achat d'une installation mobile de décontamination.

CHAPITRE VIII — DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION SANITAIRE

Art.	Poste	Commentaires
810	8101	Le crédit prévu à ce poste est destiné à couvrir les frais de stages exposés pour certains agents de la protection sanitaire
830	8303	Le crédit prévu est destiné à l'acquisition de différents types d'appareillages pour la mesure de la radioactivité (air, eau et sol)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
900		DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS			
	9001	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	2 000 000	2 000 000	
		Total de l'article 900:	2 000 000	2 000 000	
		TOTAL DU CHAPITRE IX:	2 000 000	2 000 000	

CHAPITRE IX — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Commentaires

**PROGRAMME INDICATIF DES DÉPENSES DEVANT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES MONNAIES
DES PAYS TIERS**

Exercice 1961

(Art. 182, § 3, du traité)

Pays tiers	Monnaie	Montant en frb.
Autriche	Schillings autrichiens	100 000
Norvège	Couronnes norvégiennes	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	Livres sterling	400 000
Suisse	Francs suisses	150 000
U.S.A.	Dollars U.S.A.	3 500 000
Autres pays	Divers	700 000

ANNEXE I

SERVICE JURIDIQUE DES EXÉCUTIFS EUROPÉENS

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1961 en frb.
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>		
Article 200	Personnel occupant un emploi permanent	37 572 352	32 906 301
Article 210	Allocations et indemnités diverses	747 800	603 495
Article 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires		
	<i>Total du chapitre II:</i>	38 320 152	33 509 796
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>		
Article 300	Dépenses relatives aux immeubles	—	—
Article 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	—	—
Article 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	—	—
Article 330	Matériel de transport	—	—
Article 340	Dépenses de publication	—	—
Article 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	614 969	1 129 426
Article 360	Frais de mission et de déplacement	2 624 000	2 012 000
Article 370	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts	9 400 000	9 000 000
Article 380	Frais de réception et de représentation	50 000	—
	<i>Total du chapitre III:</i>	12 688 969	12 141 426
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>		
Article 500	Dépenses d'équipement	1 000 000	1 100 000
	<i>Total du chapitre V:</i>	1 000 000	1 100 000
<i>Chapitre VI</i>	<i>Autres contributions</i>	—	—
<i>Chapitre VIII</i>	<i>Dépenses non spécialement prévues</i>	—	—
	Total général:	52 009 121	46 751 222

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT		
	2001	Traitements de base	23 298 100	20 444 700
	2002	Indemnités de résidence	3 494 715	6 746 752
	2003	Indemnités de séparation	4 193 649	
	2004	Allocations familiales	2 096 824	1 840 024
	2005	Allocations scolaires	582 454	511 119
	2006	Couverture des risques de maladie et d'intervention chirurgicale; assurances-accidents	411 895	297 000
	2007	Contribution au régime de pensions	3 494 715	3 066 706
		<i>Total de l'article 200:</i>	37 572 352	32 906 301
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES		
	2101	Allocations à la naissance, allocations de décès et secours extraordinaires	291 000	250 000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	456 800	353 495
		<i>Total de l'article 210:</i>	747 800	603 495
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLEMENTAIRES		
	2201	Personnel auxiliaire	—	—
	2202	Heures supplémentaires	—	—
		<i>Total de l'article 220:</i>	—	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE II:</i>	38 320 152	33 509 796

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		L'augmentation en 1961 des crédits de personnel du service juridique des exécutifs européens résulte des facteurs suivants: a) — Création d'un nouveau poste de grade A/II relevant de la branche C.E.C.A. — Création dans la branche relevant de la C.E.E. d'un poste de grade A/IV d'un poste de grade A/VI d'un poste de grade B/IX d'un poste de grade C/X d'un poste de grade C/XI — Création dans la branche relevant de la C.E.E.A. d'un poste de grade B/X b) Les promotions envisagées, et qui entrent dans le cadre du programme de règles uniformes de promotion, entraînent la transformation de certains postes budgétaires existants

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES		
	3001	Loyers relatifs aux immeubles	p. m.	p. m.
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	p. m.	p. m.
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	p. m.	p. m.
	3004	Assurances relatives aux immeubles, matériel et risques divers (sauf automobiles)	p. m.	p. m.
	3005	Aménagements et autres dépenses de bâtiments	p. m.	p. m.
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	p. m.	p. m.
		<i>Total de l'article 300:</i>	—	—
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL		
	3101	Achat de machines de bureau	p. m.	p. m.
	3102	Achat de mobilier et de matériel	p. m.	p. m.
	3103	Achat d'installations techniques	p. m.	p. m.
	3104	Frais de location des installations techniques	p. m.	p. m.
		<i>Total de l'article 310:</i>	—	—
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES		
	3201	Papeteries et fournitures diverses	p. m.	p. m.
	3202	Affranchissement et télécommunications	p. m.	p. m.
	3203			
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	p. m.	p. m.
		<i>Total de l'article 320:</i>	—	—
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT		
	3301	Achat de matériel de transport	p. m.	p. m.
	3302	Entretien et utilisation du parc automobile	—	—
	3303	Location et autres dépenses automobiles	—	—
		<i>Total de l'article 330:</i>	—	—
340		DÉPENSES DE PUBLICATION		
	3401	Publications générales diverses	—	—
	3403	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	—	—
		<i>Total de l'article 340:</i>	—	—

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
350		FRAIS ET INDEMNITÉS A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS		
	3501	Frais de voyage et de séjour à l'occasion de l'entrée et de la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations	8 000	35 320
	3503	Indemnité d'installation et de réinstallation	227 600	422 799
	3504	Frais de déménagement	248 000	444 000
	3505	Indemnités journalières temporaires	131 369	227 307
		<i>Total de l'article 350:</i>	614 969	1 129 426
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT		
	3602	Frais de mission	2 000 000	1 580 000
	3603	Indemnités forfaitaire de déplacement	624 000	432 000
		<i>Total de l'article 360:</i>	2 624 000	2 012 000
370		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR POUR RÉUNIONS ET CONVOCATIONS, HONORAIRES D'EXPERTS		
	3701	Frais de voyage et séjour pour personnes convoquées	p. m.	p. m.
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	—	—
	3704	Frais de procès	9 400 000	9 000 000
		<i>Total de l'article 370:</i>	9 400 000	9 000 000
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	50 000	—
		<i>Total de l'article 380:</i>	50 000	—
		TOTAL DU CHAPITRE III:	12 688 969	12 141 426

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		
	5005	Livres, frais de bibliothèque, journaux	1 000 000	1 100 000
		Total de l'article 500:	1 000 000	1 100 000
		TOTAL DU CHAPITRE V:	1 000 000	1 100 000

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
600		AUTRES CONTRIBUTIONS	—	—
		Total de l'article 600:	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE VI:	—	—

CHAPITRE VI — AUTRES CONTRIBUTIONS

Art.	Poste	Commentaires

[illegible]

CHAPITRE VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Art.	Poste	Commentaires

Tableau de répartition des dépenses entre les trois Communautés

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Int. Com.	Total
Dépenses de personnel	8 408 155	14 482 174	13 277 707	3 391 085	39 559 121
Frais de mission et de réception	512 500	1 019 500	518 000	—	2 050 000
Bibliothèque	400 000	200 000	400 000	—	1 000 000
Totaux:	9 320 655	15 701 674	14 195 707	3 391 085	42 609 121
Répartition par tiers des dépenses d'intérêt commun	1 130 361	1 130 362	1 130 362		
Répartition générale des dépenses communes	10 451 016	16 832 036	15 326 069		42 609 121
Soit en pourcentage	25 %	39 %	36 %		100 %
Dépenses spécifiques	400 000	8 500 000	500 000		9 400 000
Totaux généraux:	10 851 016	25 332 036	15 826 069		52 009 121

ANNEXE II

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>		
Article 200	Personnel occupant un emploi permanent	48 200 000	33 943 375
Article 210	Allocations et indemnités diverses	540 800	100 000
Article 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	190 000	150 000
	<i>Total du chapitre II:</i>	48 930 800	34 193 375
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>		
Article 300	Dépenses relatives aux immeubles	p. m.	p. m.
Article 310	Renouvellement location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	5 400 000	4 700 000
Article 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	4 200 000	1 000 000
Article 330	Matériel de transport	—	—
Article 340	Dépenses de publication	12 200 000	12 030 000
Article 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1 400 000	1 611 000
Article 360	Frais de mission et de déplacement	3 490 000	1 920 000
Article 370	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts	19 700 000	21 095 000
	<i>Total du chapitre III:</i>	46 390 000	42 356 000
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>		
Article 500	Dépenses d'équipement	600 000	1 000 000
	<i>Total du chapitre V:</i>	600 000	1 000 000
	Total général:	95 920 800	77 549 375

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT		
	2001	Traitements de base	30 110 000	20 800 000
	2002	Indemnités de résidence	4 515 000	3 277 500
	2003	Indemnités de séparation	5 420 000	3 652 500
	2004	Allocations familiales	2 630 000	2 130 000
	2005	Allocations scolaires	420 000	563 125
	2006	Couverture des risques de maladie et d'intervention chirurgicale — Assurances accidents	590 000	362 750
	2007	Contribution au régime de pensions	4 515 000	3 157 500
		<i>Total de l'article 200:</i>	48 200 000	33 943 375
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES		
	2101	Allocations à la naissance et en cas de décès	200 000	40 000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	340 800	60 000
		<i>Total de l'article 210:</i>	540 800	100 000
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES		
	2201	Personnel auxiliaire	140 000	140 000
	2202	Heures supplémentaires	50 000	10 000
		<i>Total de l'article 220:</i>	190 000	150 000
		TOTAL DU CHAPITRE II:	48 930 800	34 193 375

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200 à 220		L'augmentation des dépenses du chapitre II résulte de trois facteurs, à savoir: a) Les traitements des 29 fonctionnaires engagés en 1960 interviennent dès l'année 1961 pour ¹²/₁₂ au lieu ⁵/₁₂ en 1960 b) Adaptation de la situation administrative du personnel de l'Office des statistiques dépendant de la Communauté économique européenne et de l'Euratom eu égard aux écarts existant entre leur position et celle des autres agents c) La dépense résulte de l'accroissement des effectifs en 1961 (le calcul se base sur ⁷/₁₂ du montant annuel)

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES		
	3001	Loyers relatifs aux immeubles	p. m.	p. m.
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	p. m.	p. m.
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	p. m.	p. m.
	3004	Assurances relatives aux immeubles, matériel et risques divers (sauf automobiles)	p. m.	p. m.
	3005	Aménagements et autres dépenses de bâtiments	p. m.	p. m.
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeuble	p. m.	p. m.
		<i>Total de l'article 300:</i>	—	—
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL		
	3104	Frais de location des installations techniques	5 400 000	4 700 000
		<i>Total de l'article 310:</i>	5 400 000	4 700 000
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES		
	3201	Papeteries et fournitures diverses	p. m.	p. m.
	3202	Affranchissement et télécommunications	100 000	p. m.
	3203			
	3206	Bibliothèque (achats courants, reliures, frais d'entretien)	600 000	1 000 000
	3208	Autres dépenses de fonctionnement, prestation de service mécanographique (C.E.E.—C.E.C.A.)	3 500 000	—
		<i>Total de l'article 320:</i>	4 200 000	1 000 000
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT		
	3302	Entretien et utilisation du parc automobile	—	—
	3303	Location et autres dépenses automobiles	—	—
		<i>Total de l'article 330:</i>	—	—

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
310		
	3104	Le crédit de 5 400 000 frb. comporte: — un montant de 2 000 000 frb. représentant 50 % des frais de location des machines mécanographiques de l'atelier de la C.E.E., — un montant de 3 400 000 frb. représentant 65 % des frais de location des machines mécanographiques de la C.E.C.A.
320		
	3203	Crédit prévu pour couvrir les frais d'acheminement, par air, de cartes mécanographiques concernant le commerce extérieur des jeunes États africains devenus indépendants, avec lesquels un accord a été conclu
	3206	L'expérience acquise a montré que le crédit de 1 000 000 prévu en 1960 était un peu trop élevé. L'Office estime qu'un montant de 600 000 frb. sera suffisant pour 1961
	3208	Le montant de 3,5 millions est prévu pour le dépouillement de l'enquête sur la main-d'œuvre, laquelle a coûté 11 millions de frb. Le service mécanographique de la C.E.E. ne sera pas en mesure de se charger du dépouillement de cette enquête, l'installation actuelle n'étant pas à même de faire face à ce travail. Le dépouillement sera confié à l'atelier mécanographique de la C.E.C.A., lequel dispose d'une machine électronique IBM 650, sous forme de travail à façon

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1960 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
340		DÉPENSES DE PUBLICATION		
	3401	Publications générales diverses	12 200 000	12 030 000
	3403	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	—	—
		<i>Total de l'article 340:</i>	12 200 000	12 030 000
350		FRAIS ET INDEMNITÉS À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS		
	3501	Frais de voyage et de séjour à l'occasion de l'entrée et de la cessation des fonctions et à l'occasion des mutations	100 000	191 000
	3502			
	3503	Indemnités d'installation et de réinstallation	300 000	450 000
	3504	Frais de déménagement	500 000	530 000
	3505	Indemnité journalières temporaires	500 000	440 000
		<i>Total de l'article 350:</i>	1 400 000	1 611 000
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT		
	3602	Frais de mission	3 200 000	1 920 000
	3603	Indemnités forfaitaires de déplacement	290 000	—
		<i>Total de l'article 360:</i>	3 490 000	1 920 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
340	3401	Le programme des publications pour l'année 1961 prévoit: a) <i>Publications annuelles et occasionnelles</i> Mémento statistique énergie-sidérurgie Statistiques de base de 12 pays européens b) <i>Publications périodiques</i> Bulletin général de statistiques 11 numéros par an. Coût par édition: 69 000—70 000 frb. Informations statistiques 4 numéros. Coût par édition = environ 300 000 frb. <i>Séries supplémentaires des informations statistiques</i> — Statistiques agricoles: 4 numéros — Statistiques industrielles: 4 numéros — Statistiques sociales Des publications pour les études suivantes sont prévues: 1) Conditions de logement dans les pays de la Communauté 2) Salaires nominaux C.E.C.A. 3) Salaires nominaux C.E.E. 4) Salaires nominaux de différentes industries comparés avec les salaires nominaux C.E.C.A. 5) Étude sur la sécurité sociale 6) Étude sur les accidents de travail dans les industries sidérurgiques — Commerce extérieur Série 1 — Tableaux synoptiques: 12 numéros Série 2 — Tableaux analytiques: trimestriels Commerce extérieur des P.T.O.M. avec les pays de la Communauté: trimestriel Bulletin statistique charbon-acier: bimestriel Impression de questionnaires C.E.C.A. Bulletin commerce extérieur produits C.E.C.A.
350	3501 à 3505	Crédits prévus pour faire face aux frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions du personnel dont le recrutement est prévu en 1961
360	3602	Crédit calculé sur la base de l'expérience du 1 ^{er} semestre 1960. En outre, un montant de 900 000 frb. est prévu pour des missions à effectuer dans des territoires africains dans le cadre d'une aide technique

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
370		FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR POUR RÉUNIONS ET CONVOCATIONS, HONORAIRES D'EXPERTS		
	3701	Frais de voyage et séjour pour personnes convoquées	2 500 000	2 495 000
	3702	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	17 200 000	18 600 000
		<i>Total de l'article 370:</i>	19 700 000	21 095 000
		TOTAL DU CHAPITRE III:	46 390 000	42 356 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
	3702	Le programme des études et enquêtes envisagé pour 1961, se présente comme suit: <i>Dépenses spécifiques</i> 1) Sondages agricoles 2) Étude sur les prestations sociales aux mineurs 3) Poursuite de la statistique de transport C.E.C.A. 4) Coûts de salaires, revenus dans les branches industrielles importantes (aucune dépense ne peut être engagée à ce titre avant décision du Conseil de la C.E.E. sur cette enquête) 5) Recensement de données structurelles concernant l'artisanat 6) Mise sur pied d'une statistique de l'équipement de l'industrie atomique <i>Dépenses communes</i> 7) Sondage transport routier 8) Poursuite de l'étude sur les parités économiques des biens d'investissements 9) Enquêtes sur les branches industrielles principales 10) Collaboration avec des instituts statistiques et de sciences économiques 11) Élaboration de matrices pour le secteur énergie, sondages sur la consommation dans «autres industries»

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires

Calcul de la clé de répartition des dépenses communes

(en milliers de frb.)

Art.	Nature des dépenses	Dépenses spécifiques			Dépenses communes				Totaux
		C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Totaux	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	
200	Personnel	2 927	14 100	31 173	48 200				48 200
210	Indemnités diverses	38	100	403	541				541
220	Auxiliaires	5	10	175	190				190
	<i>Total chapitre II:</i>	2 970	14 210	31 751	48 931				48 931
300	Immeubles	—	—	—	—				—
310	Locations, installations techniques	—	3 400	2 000	5 400				5 400
320	Dépenses diverses de fonctionnement	50	100	4 050	4 200				4 200
330	Transport	—	—	—	—				—
340	Publications	—	4 600	1 500	6 100	1 077	1 571	3 452	6 100
350	Indemnité entrée en fonctions	73	441	886	1 400				1 400
360	Missions	120	1 517	1 853	3 490				3 490
370	Études, enquêtes	630	3 300	4 270	8 200	2 030	2 961	6 509	19 700
	<i>Total chapitre III:</i>	873	13 358	14 559	28 790	3 107	4 532	9 961	46 390
500	Équipement	50	100	450	600				600
	<i>Total chapitre V:</i>	50	100	450	600				600
	Total général:	3 893	27 668	46 760	78 321	3 107	4 532	9 961	95 921
		C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Totaux	Clé de répartition des dépenses communes			
	— Dépenses spécifiques	3 893	27 668	46 760	78 321	C.E.E.A.: 17,65 % arrondi à 17 %			
	— Dépenses communes	3 107	4 532	9 961	17 600	C.E.C.A.: 25,75 % arrondi à 26 %			
	Totaux	7 000	32 200	56 721	95 921	C.E.E.: 56,60 % arrondi à 57 %			

ANNEXE III

SERVICE D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>		
Article 200	Personnel occupant un emploi permanent	30 018 000	35 445 000
Article 210	Allocations d'indemnités diverses	450 000	305 000
Article 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	1 150 000	250 000
	<i>Total du chapitre II:</i>	31 618 000	36 000 000
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>		
Article 300	Dépenses relatives aux immeubles	2 549 000	1 244 000
Article 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	85 000	45 000
Article 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	6 827 000	5 446 000
Article 330	Matériel de transport	55 000	45 000
Article 340	Dépenses de publication et de vulgarisation	52 000 000	46 000 000
Article 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1 676 000	3 000 000
Article 360	Frais de mission et de déplacement	2 784 000	2 800 000
Article 370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	p. m.	p. m.
Article 380	Frais de réception et de représentation	300 000	200 000
	<i>Total du chapitre III:</i>	66 276 000	58 780 000
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>		
Article 500	Dépenses d'équipement	220 000	220 000
	<i>Total du chapitre V:</i>	220 000	220 000
<i>Chapitre VIII</i>	<i>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</i>		
Article 800	Dépenses imprévues	p. m.	p. m.
	<i>Total du chapitre VIII:</i>	—	—
	Total général:	98 114 000	95 000 000

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT		
	2001	Traitements de base	19 500 000	23 369 160
	2002	Indemnités de résidence	2 600 000	3 224 085
	2003	Indemnités de séparation	3 110 000	3 421 710
	2004	Allocations familiales	1 500 000	1 753 157
	2005	Allocations scolaires et bourses d'études	328 000	68 436
	2006	Couverture des risques de maladie et d'interventions chirurgicales, assurances-accidents	380 000	370 837
	2007	Contributions au régime de pensions	2 600 000	3 237 615
		<i>Total de l'article 200:</i>	30 018 000	35 445 000
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES		
	2101	Allocations à la naissance, en cas de décès et secours extraordinaires	156 000	125 000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	294 000	180 000
		<i>Total de l'article 210:</i>	450 000	305 000
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES		
	2201	Personnel auxiliaire	1 000 000	125 000
	2202	Heures supplémentaires	150 000	125 000
		<i>Total de l'article 220:</i>	1 150 000	250 000
		<i>TOTAL DU CHAPITRE II:</i>	31 618 000	36 000 000

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		Les crédits sollicités au titre des dépenses de personnel pour l'année 1961 correspondent d'une part aux traitements et charges réels du personnel en fonctions au 1^{er} juillet 1960, compte tenu des augmentations et promotions normales et d'autre part aux traitements et charges pour le personnel à recruter en 1961, calculé sur base de 6 mois. Cet accroissement d'effectifs correspond, conformément à l'organigramme de l'exercice 1961 joint in fine à: 3 agents de catégorie A 1 agent de catégorie B 2 agents de catégorie C
220		
	2201	La demande d'un crédit de 1 000 000 pour le personnel auxiliaire, concerne le personnel employé dans les bureaux dans les capitales et rémunéré aux conditions locales pour assurer les services généraux des bureaux d'information et de passage (messagers — huissiers — standardistes, etc.)

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES		
	3001	Loyers relatifs aux immeubles	1 600 000	805 000
	3002	Eau, gaz, électricité, chauffage	330 000	149 500
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	450 000	220 000
	3004	Assurances relatives aux immeubles, matériel et risques divers (sauf automobiles)	9 000	5 000
	3005	Aménagement et autres dépenses de bâtiments	130 000	39 500
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	30 000	25 000
		<i>Total de l'article 300:</i>	2 549 000	1 244 000
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL		
	3101	Renouvellement des machines de bureau	10 000	—
	3102	Renouvellement du mobilier et du matériel	10 000	12 500
	3103	Renouvellement des installations techniques	10 000	12 500
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'installations techniques	55 000	20 000
		<i>Total de l'article 310:</i>	85 000	45 000
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES		
	3201	Papeteries et fournitures de bureau	700 000	280 000
	3202	Affranchissement et frais de port	1 000 000	2 100 000
	3203	Télécommunications	2 000 000	
	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours)	25 000	—
	3205	Frais bancaires	2 000	—
	3206	Bibliothèque (achats courants)	250 000	3 000 000
	3207	Abonnements, journaux, périodiques, agences de presse	2 750 000	
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	100 000	66 000
		<i>Total de l'article 320:</i>	6 827 000	5 446 000
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT		
	3301	Renouvellement du matériel de transport	—	—
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	50 000	45 000
	3303	Location et autres dépenses	5 000	—
		<i>Total de l'article 330:</i>	55 000	45 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300		Le montant des crédits prévus pour l'année 1961, au titre du chapitre III, (exception faite des articles 340—350—360 et 380) représente les prévisions de dépenses uniquement des bureaux de presse dans les capitales. Ces prévisions de dépenses ont été établies en ce qui concerne les bureaux de presse d'Europe, sur la base des résultats du 1^{er} semestre 1960, et pour le bureau de Washington, sur les résultats connus du dernier exercice C.E.C.A.

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
340		DÉPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION		
	3401	Publications	—	—
	3402	Journal officiel	—	—
	3403	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	52 000 000	46 000 000
		<i>Total de l'article 340:</i>	52 000 000	46 000 000
350		FRAIS ET INDEMNITÉS À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS		
	3501	Frais de voyage	21 000	30 000
	3503	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	845 000	1 970 000
	3504	Frais de déménagement	210 000	500 000
	3505	Indemnités journalières temporaires	132 000	500 000
	3506	Indemnité transitoire (application de l'article 42 du statut C.E.C.A.)	468 000	—
		<i>Total de l'article 350:</i>	1 676 000	3 000 000
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT		
	3602	Frais de mission du personnel	2 400 000	2 495 000
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	384 000	305 000
		<i>Total de l'article 360:</i>	2 784 000	2 800 000
370		FRAIS DE RÉUNION, HONORAIRES D'EXPERTS ET FRAIS DE JUSTICE	p. m.	p. m.
		<i>Total de l'article 370:</i>	—	—
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	300 000	200 000
		<i>Total de l'article 380:</i>	300 000	200 000
		TOTAL DU CHAPITRE III:	66 276 000	58 780 000

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires																												
340																														
	3403	<table><tr><td>1. Foires et expositions</td><td>7 000 000</td></tr><tr><td>2. Publications</td><td>9 000 000</td></tr><tr><td>3. Radio, T.V., cinéma</td><td>4 000 000</td></tr><tr><td>4. Stages et visites d'information</td><td>7 000 000</td></tr><tr><td>5. Information syndicale</td><td>4 000 000</td></tr><tr><td>6. Information agricole</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>7. Information outre-mer</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>8. Information universitaire</td><td>2 000 000</td></tr><tr><td>9. Divers</td><td>p. m.</td></tr><tr><td></td><td> </td></tr><tr><td></td><td>37 000 000</td></tr><tr><td>10. Jeunesse et culture populaire</td><td>15 000 000</td></tr><tr><td></td><td> </td></tr><tr><td></td><td>Total: 52 000 000</td></tr></table>	1. Foires et expositions	7 000 000	2. Publications	9 000 000	3. Radio, T.V., cinéma	4 000 000	4. Stages et visites d'information	7 000 000	5. Information syndicale	4 000 000	6. Information agricole	2 000 000	7. Information outre-mer	2 000 000	8. Information universitaire	2 000 000	9. Divers	p. m.				37 000 000	10. Jeunesse et culture populaire	15 000 000				Total: 52 000 000
1. Foires et expositions	7 000 000																													
2. Publications	9 000 000																													
3. Radio, T.V., cinéma	4 000 000																													
4. Stages et visites d'information	7 000 000																													
5. Information syndicale	4 000 000																													
6. Information agricole	2 000 000																													
7. Information outre-mer	2 000 000																													
8. Information universitaire	2 000 000																													
9. Divers	p. m.																													
	37 000 000																													
10. Jeunesse et culture populaire	15 000 000																													
	Total: 52 000 000																													

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		Les crédits prévus pour 1961, au titre de dépenses d'équipement, concernent certains compléments d'équipement pour les bureaux de presse (machines à écrire, à photocopier — ronéo, etc.)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.
800		DÉPENSES IMPRÉVUES	—	—
		Total de l'article 800:	—	—
		TOTAL DU CHAPITRE VIII:	—	—
		Totaux généraux:	98 114 000	95 000 000

CHAPITRE VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Commentaires

Répartition des dépenses entre les trois Communautés

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Totaux
<i>Dépenses communes</i>				
— Dépenses de personnel	6 323 600	12 647 200	12 647 200	31 618 000
— Dépenses de fonctionnement	2 899 200	5 798 400	5 798 400	14 496 000
— Dépenses d'activité d'information	3 700 000	7 400 000	7 400 000	18 500 000
— Jeunesse et culture populaire	3 000 000	6 000 000	6 000 000	15 000 000
<i>Dépenses spécifiques</i>				
— Dépenses d'activité d'information	3 700 000	7 400 000	7 400 000	18 500 000
Totaux:	19 622 800	39 245 600	39 245 600	98 114 000

SECTION IV

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Prévisions des recettes propres

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
<i>Chapitre II — Produit de l'impôt</i>	p. m.	—	p. m.	p. m.
<i>Chapitre III — Autres recettes</i>				
Article 30: Intérêts bancaires	20 000	20 000	20 000	60 000
Article 31: Vente de publications et d'imprimés	40 000	40 000	40 000	120 000
Article 33: Recettes diverses	33 333	33 334	33 333	100 000
<i>Chapitre IV — Produits de la vente de biens patrimoniaux</i>				
Article 40: Vente de mobilier et de matériel	13 333	13 334	13 333	40 000
Total des recettes propres:	106 666	106 668	106 666	320 000

Contribution des Communautés européennes au financement des dépenses de la Cour de justice

	C.E.E.A.	C.E.C.A.	C.E.E.	Total
Dépenses communes (Chap. I à VIII)	16 991 667	16 991 667	16 991 666	50 975 000
Dépenses exclusivement à la charge de la C.E.C.A. (Chap. spécial)		3 625 000		3 625 000
Total:	16 991 667	20 616 667	16 991 666	54 600 000
Recettes propres:	106 666	106 668	106 666	320 000
Contribution à recevoir:	16 885 001	20 509 999	16 885 000	54 280 000

Récapitulation générale des dépenses pour l'exercice 1961

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre I</i>	<i>Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>			
Art. 100	Membres de la Cour	8 175 000	8 175 000	8 094 599
	<i>Total du chapitre I:</i>	8 175 000	8 175 000	8 094 599
<i>Chapitre II</i>	<i>Traitements, indemnités et charges sociales du personnel</i>			
Art. 200	Personnel occupant un emploi permanent	26 425 000	26 150 000	22 513 880
Art. 210	Allocations et indemnités diverses	365 000	350 000	114 522
Art. 220	Personnel auxiliaire et heures supplémentaires	2 500 000	2 500 000	1 772 443
	<i>Total du chapitre II:</i>	29 290 000	29 000 000	24 400 845
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses courantes de fonctionnement</i>			
Art. 300	Dépenses relatives aux immeubles	2 750 000	3 450 000	2 514 616
Art. 310	Renouvellement, location et entretien du mobilier, des installations et du matériel	800 000	1 050 000	2 080 265
Art. 320	Dépenses diverses de fonctionnement des services	2 310 000	2 275 000	1 547 197
Art. 330	Matériel de transport	1 400 000	1 400 000	1 409 008
Art. 340	Dépenses de publication	2 300 000	2 000 000	1 252 868
Art. 350	Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations	1 200 000	1 900 000	1 052 537
Art. 360	Frais de mission et de déplacement	700 000	750 000	614 579
Art. 370	Frais de réunions, honoraires d'experts et frais de justice	650 000	650 000	7 237
Art. 380	Frais de réception et de représentation	100 000	100 000	71 860
Art. 390	Dépenses de service social	250 000	250 000	—
	<i>Total du chapitre III:</i>	12 460 000	13 825 000	10 550 167 ⁽¹⁾
<i>Chapitre IV</i>	<i>Dépenses communes à plusieurs institutions</i>			
Art. 410	Commissaire aux comptes C.E.C.A.	p. m.	p. m.	—
Art. 430	Commission de contrôle	p. m.	p. m.	—
Art. 450	École européenne	p. m.	p. m.	—
	<i>Total du chapitre IV:</i>	p. m.	p. m.	—

⁽¹⁾ Y compris 1.182.479 frb. reportés sur l'exercice 1960.

Chapitres et articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
<i>Chapitre V</i>	<i>Dépenses de premier établissement et d'équipement</i>			
Art. 500	Dépenses d'équipement	250 000	(1) 5 225 000	—
Art. 510	Achat ou construction d'immeubles	p. m.	p. m.	—
	<i>Total du chapitre V:</i>	250 000	5 225 000	—
<i>Chapitre VIII</i>	<i>Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents</i>			
Art. 800	Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents	800 000	400 000	439 202
	<i>Total du chapitre VIII:</i>	800 000	400 000	439 202
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES À LA CHARGE DES TROIS COMMUNAUTÉS:	50 975 000	56 625 000	43 484 813
<i>Chapitre spécial</i>	<i>Dépenses à la charge de la C.E.C.A.</i>			
Art. 900	Commission des présidents	1 850 000	2 400 000	1 328 313
Art. 901	Dépenses concernant les membres de la Cour C.E.C.A.	975 000	975 000	975 000
Art. 902	Caisse de pension C.E.C.A.	800 000	100 000	97 500
	<i>Total du chapitre spécial:</i>	3 625 000	3 475 000	2 400 813
	Total général:	54 600 000	60 100 000 (2)	45 885 626

(1) Y compris 4.400.000 frb. prévus pour la reprise de l'inventaire C.E.C.A.

(2) Aucun virement de crédit n'a été effectué pendant les six premiers mois de l'exercice 1960.

CHAPITRE I — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA COUR

Art.	Poste	Commentaires
100		Les traitements et indemnités des membres de la Cour sont prévus pour l'exercice 1961 suivant la composition actuelle de la Cour

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
200		PERSONNEL OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT			
	2001	Traitements de base	16 400 000	16 200 000	13 619 819
	2002	Indemnités de résidence	2 500 000	2 500 000	1 980 877
	2003	Indemnités de séparation	2 750 000	2 700 000	2 089 614
	2004	Allocations familiales	1 675 000	1 650 000	1 203 302
	2005	Allocations scolaires	150 000	150 000	82 711
	2006	Couverture des risques d'accidents et de maladies	450 000	450 000	463 709
	2007	Contribution au régime de prévoyance et de pension	2 500 000	2 500 000	3 073 848
		<i>Total de l'article 200:</i>	26 425 000	26 150 000	22 513 880
210		ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES			
	2101	Allocations à la naissance et allocations en cas de décès	165 000	150 000	10 000
	2102	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	200 000	200 000	104 522
		<i>Total de l'article 210:</i>	365 000	350 000	114 522
220		PERSONNEL AUXILIAIRE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES			
	2201	Personnel auxiliaire	2 000 000	2 000 000	1 327 183
	2202	Heures supplémentaires	500 000	500 000	445 260
		<i>Total de l'article 220:</i>	2 500 000	2 500 000	1 772 443
		TOTAL DU CHAPITRE II:	29 290 000	29 000 000	24 400 845

CHAPITRE II — TRAITEMENTS, INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL

Art.	Poste	Commentaires
200		Les crédits prévus aux différents postes du présent article sont basés sur l'effectif de 87 agents autorisé pour l'exercice 1961. Cet effectif est identique à celui qui était approuvé pour l'exercice 1960 Les augmentations prévues dans certains postes résultent notamment du fait d'augmentations normales des traitements de base de fonctionnaires, consécutives à l'échéance des échelons biennaux En outre, quelques évaluations relatives à l'exercice 1960 ont été rajustées dans les prévisions de l'exercice 1961
220		
	2201	Les frais du poste 2201 comprennent, outre le personnel auxiliaire proprement dit, également la rémunération des interprètes fournis par la Haute Autorité et celle des experts linguistiques correspondants
	2202	Dans les heures supplémentaires est incluse l'indemnité forfaitaire aux chauffeurs

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
300		DÉPENSES RELATIVES AUX IMMEUBLES			
	3001	Loyers	1 250 000	1 250 000	930 434
	3002	Eau, gaz, électricité et chauffage	500 000	700 000	264 608
	3003	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux	700 000	1 100 000	430 749
	3004	Assurances	50 000	50 000	8 626
	3005	Aménagement des locaux	150 000	250 000	(¹) 861 658
	3006	Autres dépenses courantes en matière d'immeubles	100 000	100 000	18 541
		<i>Total de l'article 300:</i>	2 750 000	3 450 000	2 514 616
310		RENOUVELLEMENT, LOCATION ET ENTRETIEN DU MOBILIER, DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL			
	3101	Renouvellement de machines de bureau	200 000	250 000	86 838
	3102	Renouvellement du mobilier et matériel	150 000	250 000	985 646
	3103	Renouvellement des installations techniques	50 000	50 000	827 255
	3104	Frais de location de mobilier, de matériel et d'in- stallations techniques	200 000	300 000	91 486
	3105	Frais d'entretien et de réparation du mobilier, du matériel et des installations techniques	200 000	200 000	89 040
		<i>Total de l'article 310:</i>	800 000	1 050 000	2 080 265
320		DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
	3201	Papeterie et fournitures de bureau	850 000	750 000	548 994
	3202	Affranchissement et frais de port	75 000	75 000	51 533
	3203	Télécommunications	350 000	400 000	215 538
	3204	Frais divers de recrutement du personnel (convocations, concours, etc.)	150 000	150 000	34 577
	3205	Frais bancaires	10 000	25 000	75
	3206	Bibliothèque (achats courants, reliures, frais d'en- retien)	475 000	475 000	351 002

(¹) Dont 355 643 frb. reportés sur l'exercice 1960.

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Poste	Commentaires
300		Les dépenses prévues à ces différents postes sont en diminution sensible comparative- ment à l'exercice précédent, du fait que l'expérience acquise a permis de calculer avec plus de précision les dépenses, notamment de: eau, gaz, électricité, chauffage, frais de nettoyage et d'entretien des locaux, et qu'il n'est pas prévu que des aménagements importants de locaux devront être effectués dans le courant de l'exercice
310		
	3101	Il est prévu notamment le renouvellement de 8 machines à écrire électriques, d'une machine à calculer et d'autres machines de bureau ayant 4 à 5 années de service
	3102	Il s'agit d'un renouvellement normal de mobilier et matériel qui pourrait être endommagé ou considéré comme vétuste
	3104	Il s'agit plus particulièrement dans ce poste de la location de l'installation télé- phonique et de téléscrip-teur qui absorbe la presque totalité de cette somme
320		
	3201	L'expérience de l'exercice 1960 démontre qu'il sera vraisemblablement nécessaire de prévoir des demandes de virement de crédit pour ce poste, afin de faire face aux dépenses de papeterie plus particulièrement. L'augmentation de crédit de ce poste en 1961 tient compte de cette expérience

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
320	3207	Abonnements, journaux, périodiques	250 000	250 000	187 817
	3208	Autres dépenses de fonctionnement	150 000	150 000	157 661
		<i>Total de l'article 320:</i>	2 310 000	2 275 000	1 547 197
330		MATÉRIEL DE TRANSPORT			
	3301	Renouvellement du matériel de transport	650 000	700 000	699 170
	3302	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	700 000	650 000	708 237
	3303	Locations et autres dépenses	50 000	50 000	1 601
		<i>Total de l'article 330:</i>	1 400 000	1 400 000	1 409 008
340		DÉPENSES DE PUBLICATIONS			
	3401	Publications	1 600 000	1 600 000	(¹) 1 052 868
	3402	Journal officiel	700 000	400 000	200 000
		<i>Total de l'article 340:</i>	2 300 000	2 000 000	1 252 868
350		FRAIS ET INDEMNITÉS À L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS, DE LA CESSATION DES FONCTIONS ET DES MUTATIONS			
	3501	Frais de voyages	115 000	200 000	16 773
	3502	Indemnités et frais lors de l'entrée en fonctions et de la cessation des fonctions des membres de la Cour	p. m.	p. m.	323 561
	3503	Indemnité d'installation, de réinstallation et de mutation (personnel)	700 000	950 000	283 900
	3504	Frais de déménagement	200 000	400 000	210 903
	3505	Indemnités journalières temporaires	185 000	350 000	217 400
		<i>Total de l'article 350:</i>	1 200 000	1 900 000	1 052 537
360		FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT			
	3601	Frais de mission des membres de la Cour	300 000	450 000	314 220
	3602	Frais de mission du personnel	350 000	250 000	300 359
	3603	Indemnité forfaitaire de déplacement	50 000	50 000	—
		<i>Total de l'article 360:</i>	700 000	750 000	614 579

(¹) Y compris 826.836 frb. reportés sur exercice 1960.

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
330		Il n'est pas proposé de changement pour l'ensemble de cet article. Il est normalement prévu le renouvellement de 3 ou 4 voitures qui ont parcouru environ 100 000 km ou ont 3 ou 4 années d'utilisation, en tenant compte de la reprise des anciennes voitures
	3302	L'expérience de l'exercice 1959 démontre qu'une certaine augmentation de crédits s'avère nécessaire
340		
	3402	Il est prévu une sensible augmentation des frais d'impression du Journal officiel depuis que les exécutifs tiennent à mettre à la charge de chacune des institutions la quote-part dans le prix de revient comparativement au nombre de pages publiées au Journal officiel. L'expérience de l'exercice 1960 prouve que le montant inscrit sera insuffisant à cet effet
350		L'ensemble de cet article est en diminution sensible comparativement à l'exercice précédent, du fait que le nombre d'agents n'ayant pas augmenté, il y a lieu de tenir compte seulement des départs et démissions des agents et de leur remplacement dans les cadres
	3502	Si ce poste devait amener des dépenses budgétaires, elles pourraient être faites sur le chapitre VIII «Dépenses non spécialement prévues aux chapitres précédents»
	3505	Ces prévisions sont basées sur les dispositions contractuelles actuellement en vigueur
360		Les frais de mission des chauffeurs des membres ont été dans l'exercice précédent imputés au poste 3601: frais de mission des membres de la Cour. La commission de contrôle souhaite qu'à l'avenir ces frais soient imputés au poste 3602: frais de mission du personnel. Ceci explique la modification dans les montants

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
370		FRAIS DE RÉUNIONS, HONORAIRES D'EXPERTS ET FRAIS DE JUSTICE			
	3701	Frais de voyage et de séjour pour réunions et con- vocations	100 000	100 000	—
	3702	Honoraires d'experts	50 000	50 000	—
	3703	Conférences	p. m.	p. m.	—
	3704	Frais de justice (assistance judiciaire, témoins, ex- perts judiciaires)	500 000	500 000	7 237
		<i>Total de l'article 370:</i>	650 000	650 000	7 237
380		FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION			
	3801	Frais de réception et de représentation	100 000	100 000	71 860
		<i>Total de l'article 380:</i>	100 000	100 000	71 860
390		DÉPENSES DU SERVICE SOCIAL			
	3901	Secours extraordinaires	100 000	100 000	—
	3902	Cercle du personnel	75 000	75 000	—
	3903	Mess et cantine	50 000	50 000	—
	3904	Dispensaire	25 000	25 000	—
	3905	Autres interventions	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 390:</i>	250 000	250 000	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE III:</i>	12 460 000	13 825 000	10 550 167

CHAPITRE III — DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Poste	Commentaires
370		
	3704	Il n'est pas possible de faire une évaluation précise du montant de ce poste. Le crédit de l'exercice 1960 doit toutefois être repris, afin de permettre le fonctionnement normal de la justice pour tous les cas d'admission à l'assistance judiciaire et pour les frais de témoins et d'experts qui devront être mis à la charge de la Cour
380		L'ensemble de cet article reste inchangé
390		L'ensemble de cet article reste inchangé

CHAPITRE IV — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
410		COMMISSAIRE AUX COMPTES C.E.C.A.			
	4101	Commissaire aux comptes C.E.C.A.	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 410:</i>	p. m.	p. m.	—
430		COMMISSION DE CONTRÔLE			
	4301	Commission de contrôle	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 430:</i>	p. m.	p. m.	—
450		ÉCOLE EUROPÉENNE			
	4501	École européenne	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 450:</i>	p. m.	p. m.	—
<i>TOTAL DU CHAPITRE IV:</i>			p. m.	p. m.	—

CHAPITRE IV — DÉPENSES COMMUNES À PLUSIEURS INSTITUTIONS

Art.	Poste	Commentaires

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
500		DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT			
	5001	Achat de machines de bureau	100 000	525 000	—
	5002	Achat de mobilier	100 000	200 000	—
	5003	Achat d'installations techniques	50 000	100 000	—
	5004	Achat de matériel de transport	p. m.	p. m.	—
	5005	Bibliothèque (fonds de)	p. m.	p. m.	—
	5006	Reprise de l'inventaire de la Cour de justice de la C.E.C.A.	—	4 400 000	—
		<i>Total de l'article 500:</i>	250 000	5 225 000	—
510		ACHAT OU CONSTRUCTION D'IMMEUBLES			
	5101	Achat ou construction d'immeubles	p. m.	p. m.	—
		<i>Total de l'article 510:</i>	p. m.	p. m.	—
		<i>TOTAL DU CHAPITRE V:</i>	250 000	5 225 000	—

CHAPITRE V — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Art.	Poste	Commentaires
500		Les prévisions de 1960 s'élevant à 825 000 frb. (non compris la reprise de l'inventaire) correspondaient aux nécessités d'équipement du nouveau bâtiment de la Cour et aux besoins nouveaux créés par l'accroissement du personnel, certains agents n'ayant pas encore été recrutés dans le courant de l'exercice 1959. Quelques besoins nouveaux toutefois limités se feront jour en 1961 pour lesquels de modestes prévisions ont été faites. En outre, il sera probablement nécessaire d'amplifier quelque peu les installations techniques dont dispose la Cour actuellement pour l'interprétation simultanée et l'enregistrement
	5006	Cette dépense qui figurait dans le budget 1960 ne figure plus dans le budget 1961

CHAPITRE VIII — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES AUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Art.	Poste	Commentaires
800	8001	Ce poste a été augmenté comparativement à l'exercice 1960, en tenant compte des modifications éventuelles qui peuvent se présenter dans la composition de la Cour ou par la nomination de rapporteurs adjoints ainsi qu'il est mentionné à l'introduction

CHAPITRE SPÉCIAL — DÉPENSES À LA CHARGE DE LA C.E.C.A.

Art.	Poste	Intitulé des articles et postes	Crédits pour 1961 en frb.	Crédits pour 1960 en frb.	Dépenses de 1959 en frb.
900		COMMISSION DES PRÉSIDENTS (art. 78 du traité C.E.C.A.)			
	9001	Dépenses du personnel	1 500 000	1 800 000	1 192 586
	9002	Frais généraux	250 000	500 000	129 790
	9003	Dépenses directement ordonnées par la commission des présidents	100 000	100 000	5 937
		<i>Total de l'article 900:</i>	1 850 000	2 400 000	1 328 313
901		DÉPENSES CONCERNANT LES MEMBRES SORTANT DE LA COUR C.E.C.A.			
	9011	Indemnité transitoire	p. m.	p. m.	—
	9012	Pensions	975 000	975 000	975 000
		<i>Total de l'article 901:</i>	975 000	975 000	975 000
902		CAISSE DE PENSION C.E.C.A.			
	9021	Contributions à titre de bonifications d'ancienneté	700 000	—	—
	9022	Pension de survie	100 000	100 000	97 500
		<i>Total de l'article 902:</i>	800 000	100 000	97 500
		<i>TOTAL DU CHAPITRE SPÉCIAL:</i>	3 625 000	3 475 000	2 400 813
		<i>Total général des dépenses:</i>	54 600 000	60 100 000	45 885 626

CHAPITRE SPÉCIAL — DÉPENSES À LA CHARGE DE LA C.E.C.A.

Art.	Poste	Commentaires
900		Un effectif de 4 agents a été autorisé pour la commission des présidents pour son secrétariat
	9002	Actuellement 3 postes sont couverts dont 1 de la catégorie A, 1 de la catégorie B et 1 de la catégorie C
		Le secrétariat de la commission des présidents étant installé dans les locaux de la Cour et utilisant certains de ses services, une quote-part des frais généraux globaux est portée à la charge de la commission des présidents. Suite à l'expérience faite le crédit pour 1961 a été rajusté
902		
	9021	Ce crédit représente les intérêts à 3½ % sur les contributions destinées à couvrir les bonifications d'ancienneté des agents de la Cour de justice de la C.E.C.A.
		Le solde de ces contributions a été versé à la Caisse de pension en 1958

pour l'exercice financier 1961

¹⁾ 3 experts linguistiques et un assistant bibliothécaire sont actuellement affectés au Service des Attachés.

*TITRE III***EFFECTIFS**

Le nombre des agents qui peuvent être rémunérés au cours de l'exercice 1961 à l'aide des crédits de personnel est limité aux chiffres suivants:

Assemblée parlementaire européenne:	415
Conseil:	296
Commission:	552
Cour de justice:	87
Comité économique et social:	59
Service juridique:	96
Office statistique:	142
Service de presse et d'information:	90

La répartition par grade ou catégorie de ces agents devra être maintenue dans les limites du tableau d'effectifs ci-après:

Catégorie	Grade	Assemblée parlementaire européenne	Conseils	Commission	Cour de justice	Comité économi- que et social	Service juridique	Office statistique	Service d'infor- mation
HC		2	1	—					
A	1	5 7 20 32 5	5	10 (*)	1 5 1 1 + 9	1	5	1	1 7 18 17 1
	2		6	18			6 (2)	4	
	3		15	30 dont		2	13 (3)	8	
	4		15	29 12 A 3/4		1	4	8	
	5		11	29 dont		1	5	14	
	6		10	28 6 A 5/6		2	5	8	
	7		7			5	2	3	
	8		2	23			—	—	
B	6	6 20 24	8	10 dont	2 2 2 + 2 + 8	1	—	9	4 5
	7		11	21 9 B 6/7		2	1	11	
	8		9	22 dont		3	1	12	
	9		2	20 12		2	2 + 1	1	
	10		—	16 B 8 à 10		2	1	—	
C	9	42 142 27	30	24 dont	2 10 7 2 + 8 + 5 + 10	6	3	1	19 24
	10		36	36 15 C 9/10		10	8	8	
	11		32	113 dont		6	4	14	
	12		39	46 35		8	—	—	
	13		19	32 C 11 à 13		—	—	—	
Cadre linguistique	LA	2	1	1	2	—	—	—	—
	LB	27	10	13 dont	5	1	—	—	—
	LC	54	18	21 5 L B/C	1 + 2	3	—	—	—
	LD		9	10		4	—	—	—
Total		415	296	552	87	59	96	142	90

(*) Un emploi de grade A 1 n'est accordé que pour la durée des fonctions de son actuel titulaire.

(2) Un agent bénéficie, à titre personnel, de la rémunération et des droits correspondant au grade A 1.

(3) Deux agents bénéficient, à titre personnel, de la rémunération et des droits correspondant au grade A 2.

Fait à Bruxelles, le 7 décembre 1960.

Par le Conseil

Le président

J. M. A. H. LUNS

VIENT DE PARAÎTRE:

**PRIX, TAUX D'ÉQUIVALENCE DE POUVOIR D'ACHAT À LA
CONSOMMATION ET REVENUS RÉELS C.E.C.A. 1954—1958**

Vous trouverez dans cette publication:

Des informations sur le *niveau des prix* à la consommation dans les Six pays de la Communauté (21.000 prix relevés dans 2.800 magasins)

Les *parités économiques* permettant de convertir en une unité de compte commune les revenus exprimés dans les monnaies nationales

Les *méthodes mathématiques* de calcul des parités économiques

Une analyse des *revenus réels* des ouvriers depuis 1954

Une *importante documentation* statistique qui en fera

VOTRE INSTRUMENT DE TRAVAIL

L'ouvrage comprend 221 pages (format 21 × 27 cm) et est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté. Prix de vente: 50,— frb. (NF. 5,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

PARAITRA PROCHAINEMENT:

Le *Journal officiel des Communautés européennes* daté du 20 décembre 1960 a annoncé la préparation d'une nouvelle publication intitulée

TARIF DOUANIER DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Cet ouvrage est actuellement en cours d'impression dans les quatre langues officielles des Communautés et sera mis en vente par les bureaux de vente indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes* le 15 mars prochain, au prix de 300,— francs belges (NF 30,—).

Il est rappelé que ce tarif douanier constitue un tableau complet des droits de douane fixés à l'égard des pays tiers ou non associés, dans le cadre des trois Communautés européennes (environ 300 pages). Il comprend sous une forme coordonnée dans l'ordre des positions de la nomenclature de Bruxelles:

- a) Le tarif douanier commun de la Communauté économique européenne, tel qu'il résulte des décisions du Conseil en date des 13 février, 20 juillet et 19 décembre 1960 et de l'accord intervenu entre les représentants des États membres le 2 mars 1960;
- b) Le tarif douanier commun de la Communauté européenne de l'énergie atomique, qui a fait l'objet des accords du 22 décembre 1958 entre les États membres de cette Communauté;
- c) Le tarif douanier harmonisé applicable aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.